

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 13.12.2024
Visible par le public jusqu'au: 13.12.2025
Numéro de publication: BA-VS05-0000012621

Entité de publication



Commune de Collombey-Muraz, Rue des Dents-du-Midi 44, 1868 Collombey

Demande d'autorisation de construire – Transformation du bâtiment, Collombey-Muraz

Titre du projet de construction

Transformation du bâtiment

Requérant

FLH Immob SA
CHE-260.792.529
Hervé Tavel
Rue des Plavaux 33
1893 Muraz (Collombey)

Parcelle

890, folio 11, au lieudit "Quartier du Centre", à Collombey

Coordonnées

2'562'100 / 1'124'265

Zone

village 1

Propriétaire foncier

idem requérante

Auteur du projet

schmid architectes SA
CHE-440.073.450
Avenue Alexandre-Vinet 2
1815 Clarens

Point de contact

Commune de Collombey-Muraz

Rue des Dents-du-Midi 44
1868 Collombey

Délai

Expiration du délai: 20.01.2025

Dossier de demande déposé auprès de l'administration communale le _____

Commune **Collombey-Muraz**

Requérant *plusieurs requérants* non *oui* => *joindre annexe « a1 »*
 Nom **FLH Immob SA** Prénom _____
 => *joindre annexe « a3 »*

Propriétaire *plusieurs propriétaires* non *oui* => *joindre annexe « a2 »*
 Nom **FLH Immob SA** Prénom _____
titulaire d'un autre droit réel (DDP, etc.) non *oui* => *joindre justificatifs (extrait RF / cadastre)*

Auteur des plans Bureau **schmid architectes SA – Avenue Alexandre Vinet 2, Case postale, 1815 Clarens**
 Nom **Schmid** Prénom **Thierry**
certification selon art. 40 LC oui non => *(joindre copie des diplômes)*

Emplacement *si plusieurs parcelles* non *oui* => *joindre annexe « a2 »*
 Localité **Collombey** Lieu-dit **Quartier du Centre**
 Zone d'affectation **Zone de Village 1** Zone danger **-**
 Plan Folio no **11** Parcelle no **890**
 Surface **300 m²** Coordonnées ► **2'562'100**
 Indice ▲ **1'124 '265**

Objet de la demande *Projet non conforme à la zone (art. 6 LC) => joindre motivation*
 Autres : _____

Demande spéciale Défrichement Exploitation préjudiciable à la forêt Autres _____
 Essartage Intervention eaux souterraines Abri PCI _____
 => *joindre dossier spécial*

Type de réalisation **Réaménagement du bâtiment et travaux d'entretien**

Nouvelle construction / installation	<input type="checkbox"/>	avec changement d'affectation(s)	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
Transformation / Rénovation	<input checked="" type="checkbox"/>	avec changement du volume(s)	<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
Reconstruction ou bât. de remplacement	<input type="checkbox"/>	avec modification de façade(s)	<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>
Démolition	<input type="checkbox"/>	avec changement d'affectation(s)	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Modification du sol	<input type="checkbox"/>						
Capteurs d'énergie / Forage	<input type="checkbox"/>						
Installation de chauffage / Citerne	<input type="checkbox"/>						
Autres (selon art. 16 OC et/ou autre)	<input type="checkbox"/>						

Selon LRS : Résidence principale Mode d'habitation libre (art. 9 et 11 LRS)
 Résidence secondaire Hébergement touristique qualifié

Matériaux Matériaux prévus pour l'exécution des façades et de la couverture
 Sous-sol **existant** Rez-de-chaussée **existant**
 Etages **existant** Couverture **existant**

Teinte Couleur des façades **existant** Couleur des encadrements **existant**
 Couleur de la couverture **existant** Couleur stores/volets **existant**

Equipements

Accès véhicule : existant à créer largeur m' longueur m'

Servitude de passage : oui (extrait) non

Adduction d'eau potable : existante à réaliser

Raccordement eaux usées : existant à réaliser

- type de raccordement STEP égout communal

- installation particulière d'épuration: oui non

- type d'installation (joindre descriptif détaillé) :

Mode d'alimentation énergétique : **électricité**

Type de chauffage (à préciser) **électrique**

Panneaux solaires (art. 45a LEne) : Surf. déterminante de construction: m²
 Surf. des panneaux : m²

Autres caractéristiques

Défense incendie : existante à réaliser

Soumis à la législation sur l'intégration des personnes handicapées : oui non

Distances

Toutes les distances doivent figurer sur le plan de situation du géomètre

Distances applicables à la voie publique :

Distance de l'axe : m' Distance du bord : m'

Autres distances

Sur alignement : m' Forêt : m'

Ligne à haute tension : m' Cours d'eau : m'

Oléoduc / gazoduc : m'

Coût et cube

Cube bât. principal	<input type="text"/> 733.15 m ³	Prix au m ³	Fr. <input type="text"/> 200.-	Coût	Fr. <input type="text"/> 146'630.-
Cube bât. secondaire	<input type="text"/> m ³	Prix au m ³	Fr. <input type="text"/>	Coût	Fr. <input type="text"/>
selon CFC 2 et SIA 416				Total	Fr. <input type="text"/>

Surface(s) et Indice(s)

Parcelle(s) 300 m² Type d'indice (IBUS etc.)

Valeur selon RCCZ ou après conversion

=> **calcul justificatif de l'indice à annexer**

Statistiques

Nombre de logements, places de parc et garages, commerces, etc...

Nombre de pièces	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus
Nombre de logement	nbre <input type="text"/> 1	nbre <input type="text"/>	nbre <input type="text"/>	nbre <input type="text"/> 1	nbre <input type="text"/>	nbre <input type="text"/>

Surf. Bureaux / commerces / artisanat m² Garages nbre

Places de parc couvertes nbre Places de parc non couvertes nbre exist.

Délais prévus

Début des travaux Fin des travaux

Janvier 2025 **Avril 2025**

Contenu

Annexes au dossier selon législation(s) et type de demande (joindre checklist correspondante page 4) selon le nombre précisé, pliés au format A4. Seul les dossiers complets seront traités.

Le requérant demande de déposer les documents spéciaux (art. 30 OC, 2^{ème} al.) dans les 60 jours dès la fin de mise à l'enquête publique *oui* *non*

Signatures

Lieu Date

Requérant(e) Propriétaire Auteur des plans

A remplir par l'administration communale

Mesures d'aménagement et de protection

Type de zone			
Selon PAZ homologué le			
Indice de la zone			
Indice du projet		Majoration d'indice	
	oui	non	
Plan de quartier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	homologué le
Plan d'aménagement détaillé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	homologué le
Zone réservée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	décidée le
Zone de danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type et degré de danger
Zone de protection des eaux (S)			
Degré de sensibilité (art. 43 OPB)			
Site naturel / zone protégée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lequel
Site archéologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lequel
Site bâti / bâtiment classé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	classé le

Avis d'enquête

au Bulletin officiel n°		du	
Dérogation(s) publiée(s)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Opposition (s)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Nombre

Remarques de l'administration communale

Autres services à consulter

Autres préavis des services cantonaux (art. 39a al. 2 LC)	
---	--

Signature du représentant communal

Lieu	Date
Fonction	Signature

Dossier envoyé au secrétariat cantonal des constructions le

Contenu du dossier de demande d'autorisation

En 7 exemplaires selon l'ordre ci-dessous :

- ✗ **Formulaire officiel** d'autorisation de construire de compétence du conseil municipal (24a et 24b OC), annexe a3 et évent. annexes a1 et a2 (signatures)
- ✗ **Extrait du registre foncier ou du cadastre**, complet avec état des charges (24a al. 3 let. c OC)
- ✗ **Extrait de la carte topographique au 1 :25'000** (24a al. 3 let. d OC)
- ✗ **Plan de situation** (24a al. 3 let. a ; 27 et 28 OC)
- ✗ **Plans du projet et documents** (24 al. 3 let. b et 29 OC)
 - ✗ Plans de tous les niveaux avec la mention des cotes principales, de l'affectation des locaux, etc
 - ✗ Coupes (situés sur le plan de situation) avec cotes utiles, indication des terrains (naturel et aménagé), etc.
 - ✗ Façades avec cotes principales et indication des terrains (naturel et aménagé), etc.
 - Aménagements extérieurs avec places, accès, aménagements, etc.
 - ✗ Si ouvrage existant, dossier photographique et, sur les plans, précisions avec uniquement les couleurs gris, jaune et rouge à utiliser
 - ✗ Si construction contiguë, dossier photographique et, sur les plans, amorces à indiquer

En 3 exemplaires

- Documents spéciaux** (24a al. 3 let. b et 30 OC)
 - Si lieux d'extractions et décharges, rapport spécifique (30 al. 1 let. a OC)
 - Si constructions industrielles, commerciales et hôtelières, documents exigés par les autorités (30 al. 1 let. b OC)
 - Formulaire parasismique (30 al. 1 let. c et al 3 OC)
 - Formulaire énergétique avec plans (30 al. 1 let. d OC)
 - Documents sur la protection de l'environnement - notice d'impact ou étude d'impact sur l'environnement etc. (30 al. 1 let. d et al. 4 OC)
 - ✗ Formulaire assurance-qualité la protection incendie (30 al. 1 let. d OC)
 - ✗ Rapport d'expertise sur les polluants - PCB, HAP, MLP, amiante etc. (30 al. 1 let. e OC)
 - Autres documents pour projets complexes ou soumis aux dangers naturels [formulaire R3] (art. 30 al. 3 OC).
- Copie des autorisations antérieures** si ouvrages existants (24b al. 2 OC)
- Demandes spéciales** distinctes à joindre selon les exigences spécifiques du domaine (art. 39 al. 1 LC), si autorisation spéciale nécessaire telles que :
 - défrichement
 - essartage
 - intervention en eaux souterraines (forage)
 - demande d'approbation pour abri de protection civile



décérne le
**Master of Science MSc
en Architecture**

à Monsieur

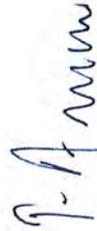
**Thierry
Schmid**

né le 1er juin 1984 de nationalité suisse
et originaire d'Otelfingen (ZH)

qui a réussi avec succès les épreuves exigées
par les lois et règlements.

Il est autorisé à porter le titre d'architecte
(arch. dipl. EPF)

Le Président


Patrick Aebischer

Le Vice-président
pour les affaires académiques


Philippe Gillet

Le Directeur de section


Roberto Gargiani

Délivré à Lausanne le 5 octobre 2013

0035437

II - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE
=====

Il est constitué une servitude de passage à pieds et à tous véhicules à charge de la parcelle No 890 en faveur de la parcelle No 3062.

Cette servitude s'exercera sur la place sise au sud-ouest du bâtiment construit sur la parcelle No 890.

L'assiette de la servitude est déterminée par un croquis.

III - CONSTITUTION D'une SERVITUDE DE
CONSTRUIRE EN LIMITE
=====

Il est constitué, en faveur de la parcelle No 3062, une servitude comportant le droit de construire en limite de la parcelle No 890 et, en faveur de la Commune de Collombey-Muraz. L'emplacement de cette servitude est déterminé par un plan ci-joint (indication de couleur rouge).

Réquisitions :

- 3/ inscription d'une servitude de passage à pieds et à tous véhicules, à charge de la parcelle No 890, en faveur de la parcelle No 3062,
- 4/ inscription d'une servitude comportant droit de construire à la limite du fonds, à charge de la parcelle No 890, en faveur de la parcelle No 3062 et en faveur de la Commune de Collombey-Muraz,

PLAN DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de transformer

24569 / NC

Commune de Collombey-Muraz

Plan 11
Quartier du Centre

Dressé pour : réaménagement du bâtiment et travaux d'entretien

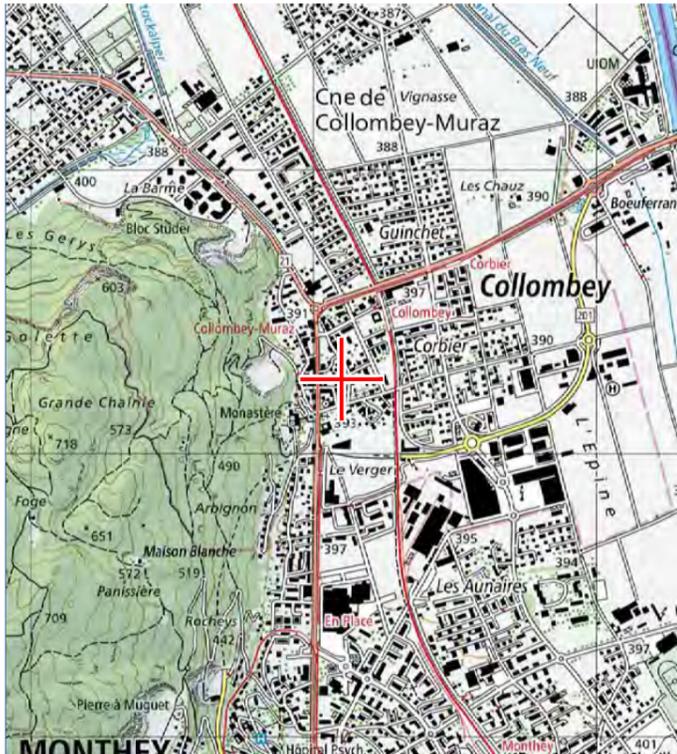
Parcelle : 890 300m² propriété de : FLH Immob SA, Collombey-Muraz

Zone selon RCCZ : zone de village 1 (DSIII) / secteur archéologique

Densité selon RCCZ : -- / équivalent IBUS : --

Coordonnées de l'ouvrage projeté : E : 2'562'100 N : 1'124'265

Extrait de la carte au 1:25'000



Légende du plan

- bâtiments existants
- bâtiment transformé
- alignement
- référence altimétrique

Monthey, le 06.11.2024

Ingénieur géomètre breveté
Philippe Vuadens

Le requérant

L'auteur du projet

La signature de l'ingénieur géomètre breveté engage sa responsabilité uniquement pour les données de la mensuration officielle. La précision des données de la mensuration officielle est à interpréter avec précaution, notamment en cas de projets proches des distances imposées par le RCCZ, en limite de parcelle ou à proximité direct d'une construction existante. Afin de garantir les distances entre les limites et les bâtiments, un contrôle sur le terrain par un ingénieur géomètre breveté est nécessaire. Sans ce contrôle, la responsabilité de l'ingénieur géomètre breveté ne saurait être engagée.
Le projet est dessiné sur la base des éléments transmis par l'architecte/maitre d'oeuvre qui reste responsable de son projet (dimensions, position, conformité légale, exhaustivité des éléments indiqués).
Le solde des informations indiquées sur le plan (canalisations, alignements, limite de zone) sont données sur la base des éléments à disposition de l'ingénieur géomètre breveté. Aucune garantie sur leur position et exhaustivité ne peut être donnée.

Monthey, le 06.11.2024
Format du plan: A3

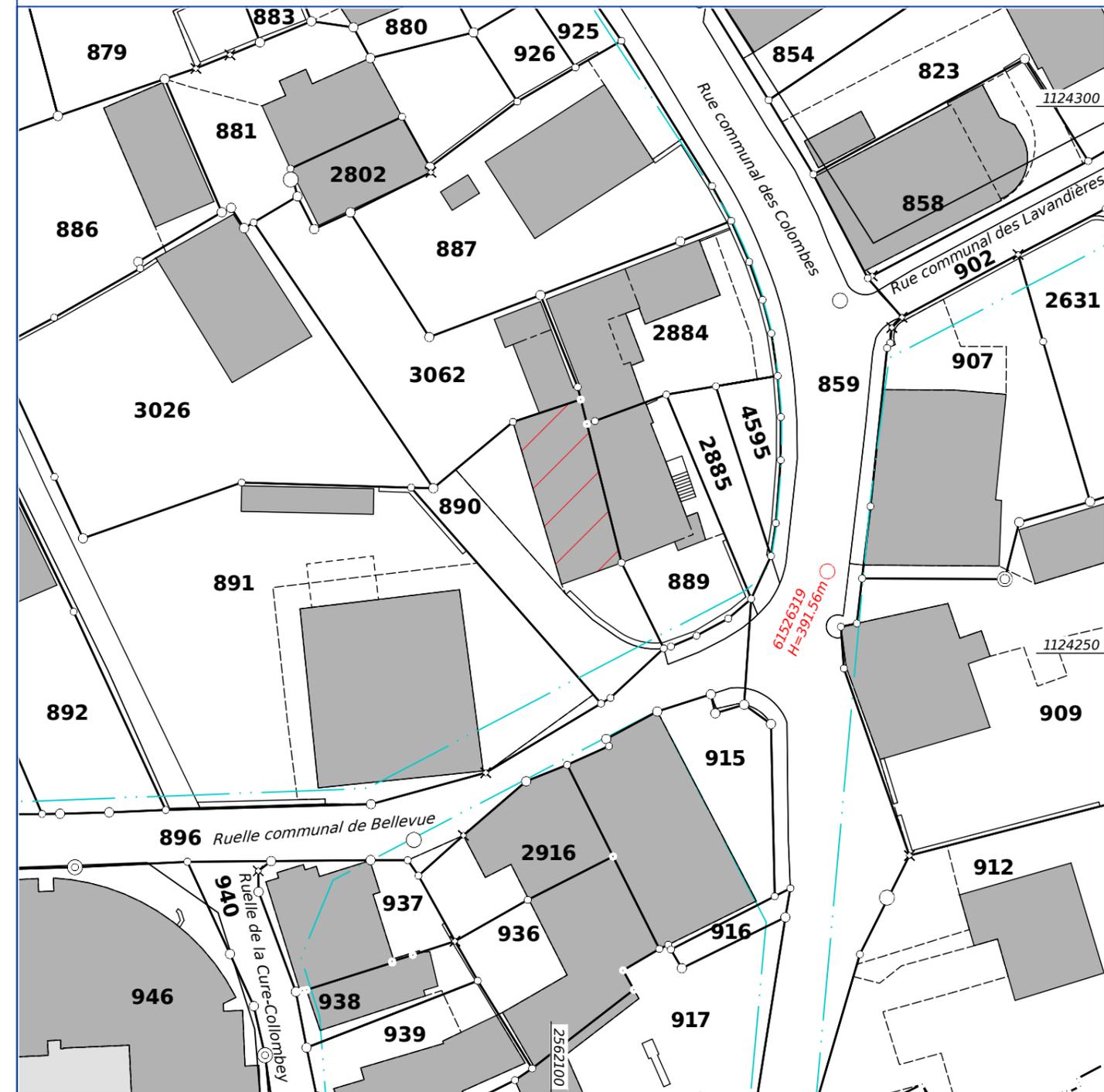
PLAN DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

N° de mandat
24569 / NC



Commune de Collombey-Muraz

parcelle : 890 / surface 300 m² / 1:500



Parcelle (s)	Propriétaire (s)
889	LATTION Yves
891	Collombey-Muraz, Commune municipale
896	Collombey-Muraz, Commune municipale
2884	FLH Immob SA, Collombey-Muraz
3026	Communauté héréditaire, ROCH Emile
3062	FLH Immob SA, Collombey-Muraz

PLAN N° : 721a - ENQ - 01
 PROPRIETAIRE : **FLH IMMOB SA**
 ADRESSE : **RUELLE DE BELLEVUE 3
 1868 COLLOMBEY**
 PARCELLE N° : **890**
 NATURE DES TRAVAUX : **REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET
 TRAVAUX D'ENTRETIEN**
 PLAN : **PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE &
 PLAN DU 1ER ETAGE**
 ECHELLE : **1:100**
 DIMENSIONS : **55 x 44**
 MODIFIE LE :

PROPRIETAIRE ARCHITECTE CONSEIL MUNICIPAL

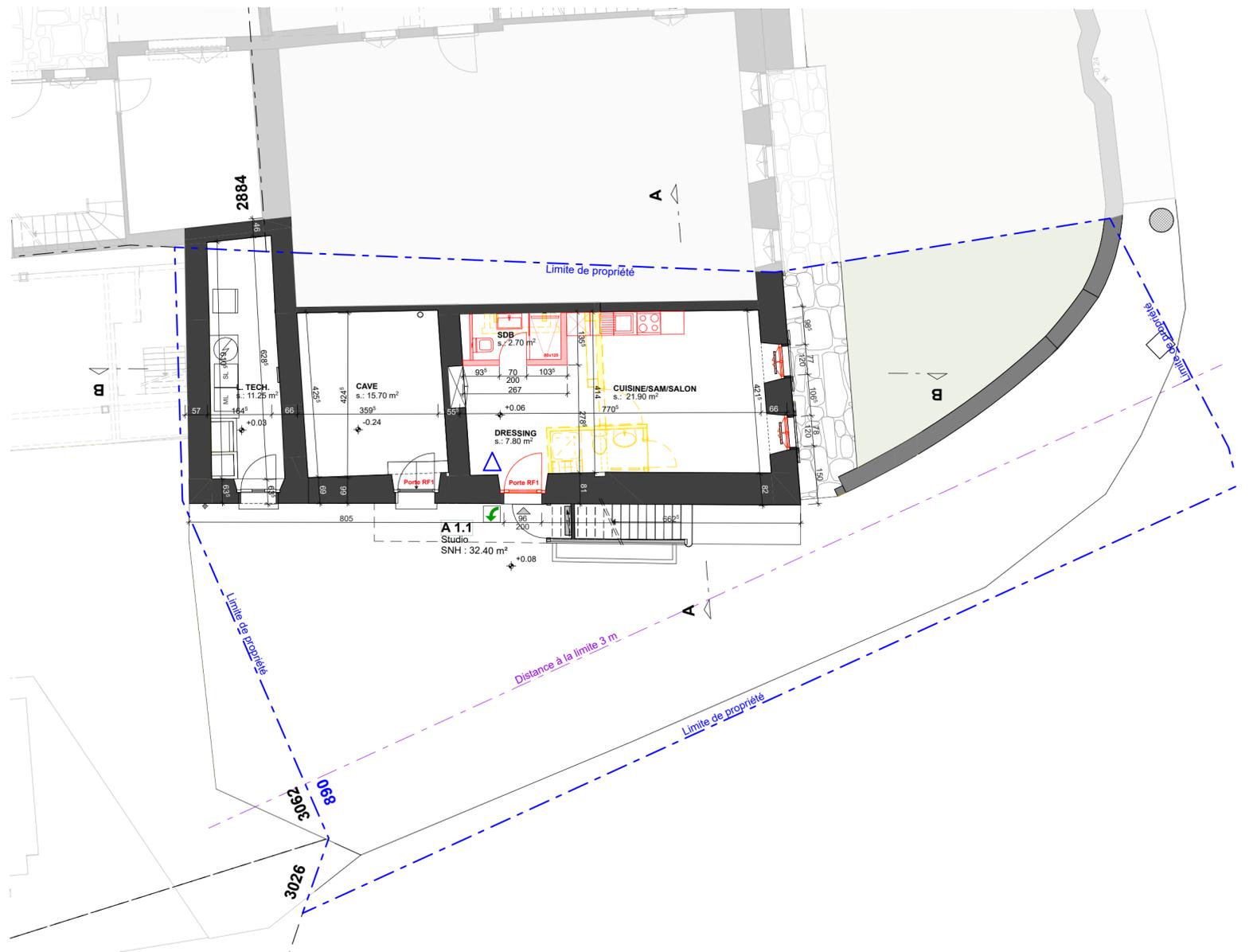
Date : 06.08.2024 DESS. A.B.

Jean-Pierre Schmid
Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA

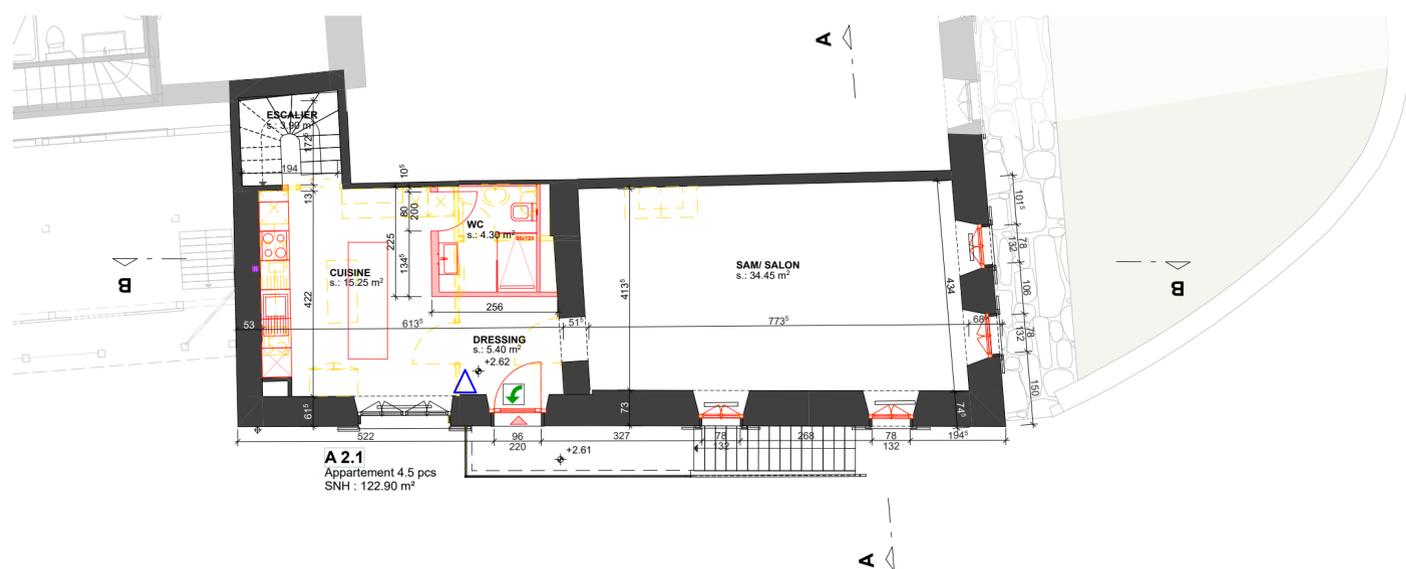
Thierry Schmid
Architecte dipl. EPFL, SIA

schmid architectes SA Av. Alexandre Vinet 2 Case postale 1815 Clarens-Montreux
 Tél : +41 (0)21 964 26 11 Fax : +41 (0)21 964 85 72 contact@schmid-architectes.ch www.schmid-architectes.ch

REZ-DE-CHAUSSEE



1ER ETAGE



- EXISTANT
- NOUVEAU
- A DEMOLIR



LEGENDE CONCEPT DE PROTECTION INCENDIE

- Issue de secours
- Serrure de sécurité EN179
- Extincteur

PLAN N° : 721a - ENQ - 02
 PROPRIETAIRE : **FLH IMMOB SA**
 ADRESSE : **RUELLE DE BELLEVUE 3
1868 COLLOMBEY**
 PARCELLE N° : **890**
 NATURE DES TRAVAUX : **REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET
TRAVAUX D'ENTRETIEN**
 PLAN : **PLAN DES COMBLES &
PLAN DE LA TOITURE**
 ECHELLE : **1:100**
 DIMENSIONS : **48 x 29.7**
 MODIFIE LE :

PROPRIETAIRE ARCHITECTE CONSEIL MUNICIPAL

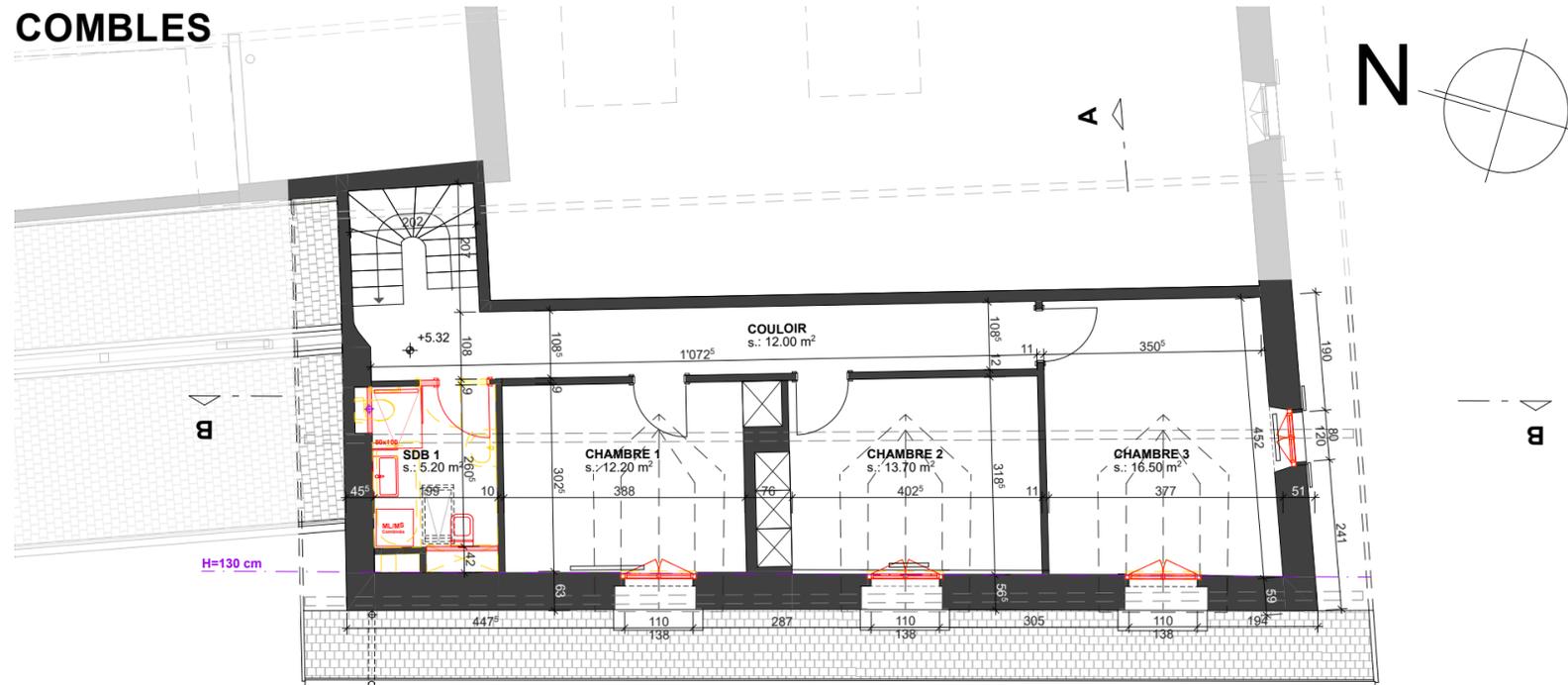
Date : 06.08.2024

DESS. A.B.

Jean-Pierre Schmid
Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA

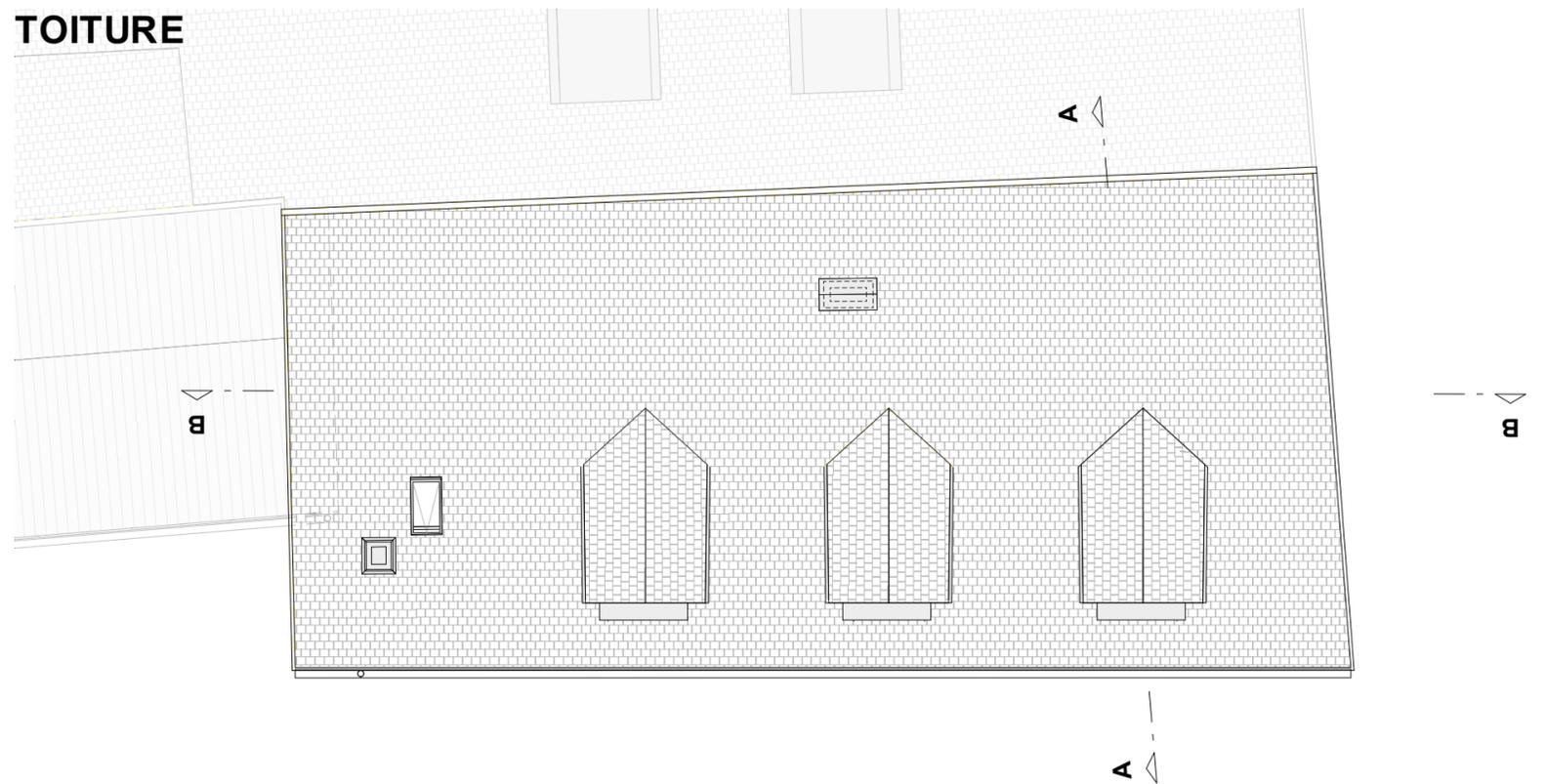
Thierry Schmid
Architecte dipl. EPFL, SIA

COMBLES



■ EXISTANT
 ■ NOUVEAU
 ■ A DEMOLIR

TOITURE



PLAN N° : 721a - ENQ - 03
 PROPRIETAIRE : **FLH IMMOB SA**
 ADRESSE : **RUELLE DE BELLEVUE 3
 1868 COLLOMBEY**
 PARCELLE N° : **890**
 NATURE DES TRAVAUX : **REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET
 TRAVAUX D'ENTRETIEN**
 PLAN : **COUPE A-A & COUPE B-B**

ECHELLE : **1:100**
 DIMENSIONS : **48 x 29.7**
 MODIFIE LE :

PROPRIETAIRE ARCHITECTE CONSEIL MUNICIPAL

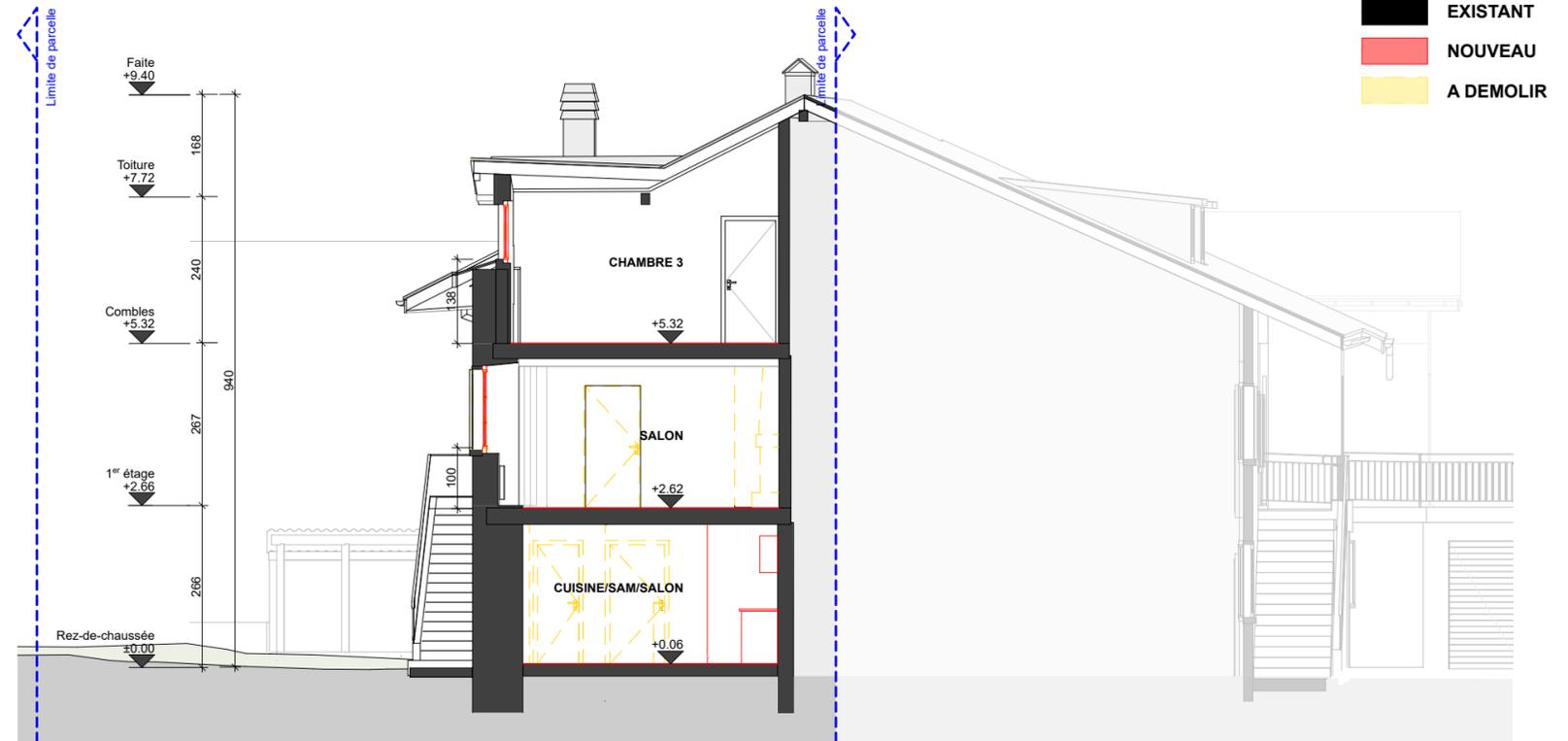
Date : 06.08.2024

DESS. A.B.

Jean-Pierre Schmid
 Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA

Thierry Schmid
 Architecte dipl. EPFL, SIA

COUPE A-A



■ EXISTANT
 ■ NOUVEAU
 ■ A DEMOLIR

COUPE B-B



PLAN N° : 721a - ENQ - 04
 PROPRIETAIRE : **FLH IMMOB SA**
 ADRESSE : **RUELLE DE BELLEVUE 3
 1868 COLLOMBEY**
 PARCELLE N° : **890**
 NATURE DES TRAVAUX : **REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET
 TRAVAUX D'ENTRETIEN**
 PLAN : **FACADE SUD & FACADE OUEST**

ECHELLE : **1:100**
 DIMENSIONS : **48 x 29.7**
 MODIFIE LE :

PROPRIETAIRE ARCHITECTE CONSEIL MUNICIPAL

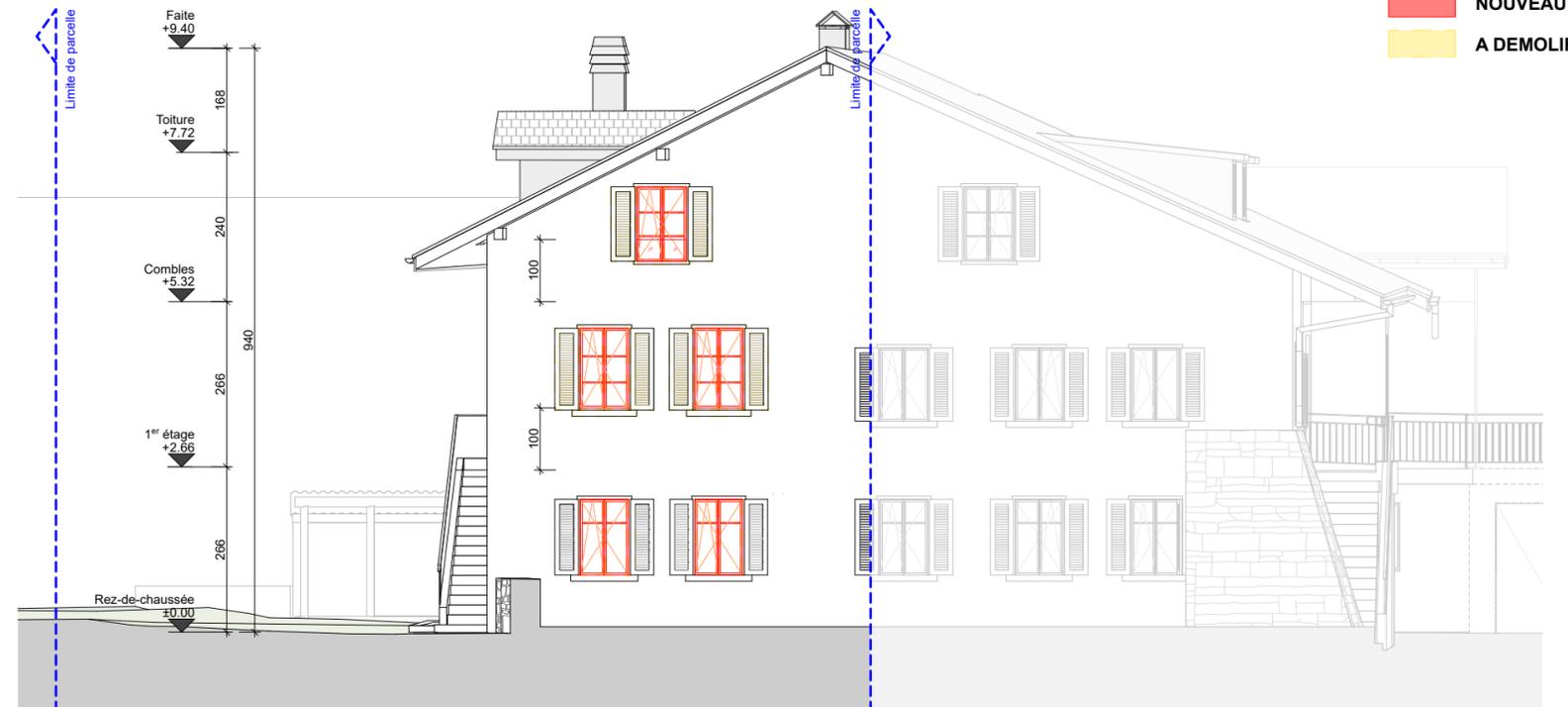
Date : 06.08.2024

DESS. A.B.

Jean-Pierre Schmid
 Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA

Thierry Schmid
 Architecte dipl. EPFL, SIA

FACADE SUD



■ EXISTANT
 ■ NOUVEAU
 ■ A DEMOLIR

FACADE OUEST



Jean-Pierre Schmid

Architecte SIA
Dipl. EPFL-ETS
Expert, CSEA

Thierry Schmid

Architecte SIA
Dipl. EPFL

Christophe Meldem

Chef de bureau

Clarens, le 31 octobre 2024
TS/cf

REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET TRAVAUX D'ENTRETIEN

RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE DU BATIMENT EXISTANT

Propriétaire :
FLH IMMOB SA

Ruelle de Bellevue 3
1868 Collombey

Parcelle N° 890







REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET TRAVAUX D'ENTRETIEN ASSURANCE QUALITE PROTECTION INCENDIE

Version 01v01

30.09.2024

PARCELLE N° : 890

Page de service

Rédacteur (nom – fonction)
Roland Pilloud, Responsable Assurance qualité

Historique des modifications et validation du document

Version	Date	Parties modifiées	Nature du changement
01v01	30.09.2024		

INTRODUCTION

Le bureau d'architecture Schmid Architectes a mandaté, R.PI CONCEPT, pour élaborer l'Assurance Qualité en protection incendie selon la norme de protection incendie AEAI 2015 pour ce projet. Roland Pilloud sera le RAQ.

Commune :	Quartier du Centre 6152 COLLOMBEY-MURAZ
Description du projet :	REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET TRAVAUX D'ENTRETIEN
Numéro de parcelle :	890
Propriétaire(s) :	FLH IMMOB SA
Adresse :	COLLOMBEY-MURAZ
Architecte	Schmid Architectes
Adresse :	Avenue Alexandre Vinet 2 1815 Clarens
RAQ	R.PI CONCEPT Roland Pilloud
Adresse :	Chemin de Civillet 2A 1867 Ollon

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Le **concept standard** incluant les mesures standard prévues par l'art. 10 de la norme de protection incendie (NPI) 1-15fr du 1er janvier 2015 permet de satisfaire les exigences de protection incendie.

Caractéristiques du Bâtiment	
Catégorie du bâtiment selon sa hauteur	Bâtiment de faible hauteur 9.40 m
Nombre de niveaux complets hors terre	3
Nombre de niveaux complets sous terre	0
Type de toiture	Variante 1 toit en pente
Accès et place de manœuvre pour les sapeurs-pompiers	<ul style="list-style-type: none"> Voie publique

Affectations

Les plans en annexes mentionnent l'affectation prévue des locaux.

- Habitation Collective

Niveaux	Surface brute m2	Affectation
Rez-de-chaussée	60 m ²	1 appartement, cave, local technique
Etage 1	63 m ²	1 Appartement duplex
Combles	63 m ²	

Distances de sécurité

Les distances sont respectées

Assurance qualité

Catégorie de bâtiment selon l'affectation	Bâtiment de faible hauteur H < 11 m	Bâtiment de moyenne hauteur 11 m < H < 30 m	Bâtiment de grande hauteur H > 30 m
Habitation collective	1 <input checked="" type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
Parking (hors terre et/ou au 1er et/ou au 2ème sous-sol)	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>

Degré d'assurance qualité : degré 1

1. MESURES DE SECURITE

Le bâtiment est existant

L'accès aux véhicules lourds des sapeurs-pompiers sur une grande façade, sera conforme aux exigences en vigueur (CSSP).

La surface de manœuvre pour un véhicule d'extinction et un véhicule de sauvetage sera de 6 m x 11 m. La charge utile par véhicule sera de 26 tonnes.

2. MESURES CONSTRUCTIVES

2.1 Utilisation des matériaux

Directive PI 14-15

Exigences concernant la réaction au feu des systèmes des revêtements des parois extérieures	Réaction au feu
Revêtement de la paroi extérieure	RF3
Couche d'isolation thermique intermédiaire	RF3
Support	RF1

Exigence concernant la réaction au feu des revêtements de toitures	Classe
Couche supérieure	RF1

Exigences minimales concernant la réaction au feu des matériaux de construction pour les voies d'évacuation Horizontale	Réaction au feu
Parois, plafonds et piliers devant résister au feu	RF3
Parois, plafonds et piliers ne devant pas résister au feu	RF3
Couche isolante / couche intermédiaire	RF3
Revêtements de murs ou de plafonds, faux plafonds, faux planchers	RF1
Revêtements de sol	RF3

Les divers éléments composés de matériaux combustibles (éclairage par appliques, panneaux d'affichage, revêtements, remplissage des garde-corps, etc.) ne doivent pas occuper plus de 10 % de la surface au sol de la cage d'escalier par étage. Ces éléments doivent mesurer au maximum 2 m² et ne doivent pas se trouver à moins de 2 m les uns des autres. Les mains courantes et les autres supports linéaires en bois ne sont pas pris en considération dans ce calcul.

Gaines techniques

Les conduits des installations techniques du bâtiment qui passent par plusieurs niveaux seront réalisés conformément à la DPI 14-15.

Les gaines verticales fermées au sommet seront obturées à tous les niveaux avec un matériau RF1.

Les gaines techniques auront la même résistance au feu que le compartiment coupe-feu dans lequel elles se trouvent mais au minimum EI30.

2.2 Distance de sécurité et système porteur

Directive 15-15

Systèmes porteurs et compartiments coupe-feu	Résistance au feu
Système porteur niveau hors terre	R30
Système porteur dernier niveau	R0
Dalle d'étage formant compartiment coupe-feu hors terre	REI30
Parois formant compartiments coupe-feu hors terre	EI30

Ouvertures et trémies de câblage et de tuyaux

Les ouvertures et les trémies de câblage et de tuyaux aménagées dans des éléments de construction formant compartiment coupe-feu seront obturées de manière à résister au feu au moins 30 minutes.

Les ouvertures pratiquées pour les trémies de câblage et de tuyaux dans les éléments de construction formant compartiment coupe-feu seront, compte tenu de la dilatation thermique, équipées d'un système d'obturation reconnu par l'AEAI. Celui-ci présentera une résistance au feu EI 30 lorsqu'il est monté dans des parois et planchers formant compartiment coupe-feu.



Fermetures coupe-feu et étanches aux fumées

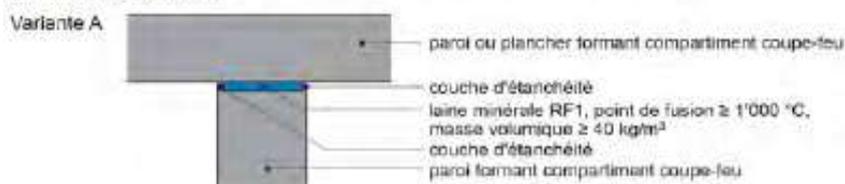
Les passages et autres ouvertures pratiqués dans des éléments de construction formant compartiment coupe-feu seront obturés par des fermetures résistant au feu EI 30.



Les éléments de construction formant compartiment coupe-feu seront reliés entre eux par des raccords résistant au feu.

Les raccords entre les éléments de construction formant compartiment coupe-feu et l'enveloppe du bâtiment seront conçus de manière à être étanches à la fumée et aux flammes en cas d'incendie. Voir selon schéma.

Raccordement d'éléments de construction formant compartiment coupe-feu (chiffre 3.3.3, alinéa 1)



2.3 Voies d'évacuation et de sauvetage

Directive 16-15

Longueur des voies d'évacuation

La longueur des voies d'évacuation ne dépasse pas 35 m.

Largeur et hauteur des voies d'évacuation

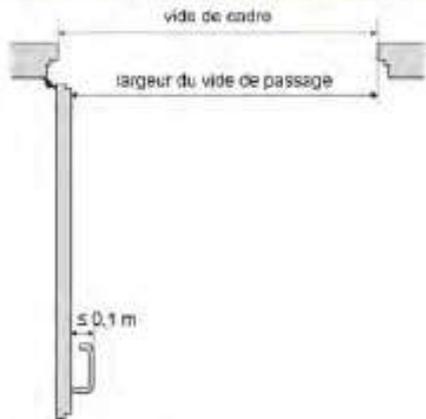
- Les escaliers à volée droite et leurs paliers auront une largeur de 1,2 m.
- La largeur de passage des portes sera de 0,9 m au minimum.
- La hauteur de passage des portes est de 2,0 m

Portes



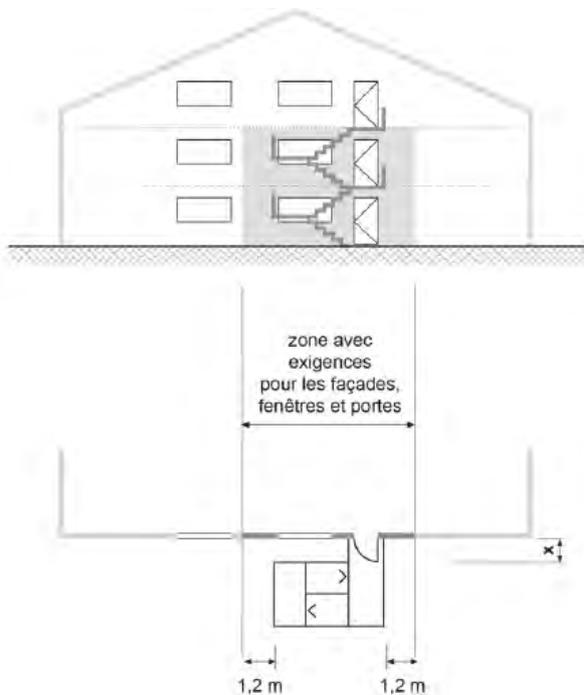
Les portes des voies d'évacuation seront ouvertes dans le sens de la fuite, rapidement et en tout temps, sans recours à des moyens auxiliaires. Les portes verrouillables dans les voies d'évacuation seront munies de systèmes de fermeture conformes aux normes SN EN 179.

ad chiffre 2.4.5 Largeur et hauteur des voies d'évacuation



Escaliers extérieurs

L'escalier extérieur existant il est en matériaux RF1 et a une largeur de 100 cm



Système de revêtement des parois extérieures : matériaux RF1

Fenêtres avec ouvrant, vitrages et portes : matériaux RF1 ou résistants au feu

Lorsque la distance x entre l'escalier et la façade est d'au moins 1,2 m, la résistance au feu des fenêtres, des vitrages et des portes n'est soumise à aucune exigence. Les exigences de la directive de protection incendie « Utilisation des matériaux de construction » s'appliquent.

3. MESURES TECHNIQUES

3.1 Signalisation des voies d'évacuation, éclairage de sécurité, alimentation de secours

Directive 17-15

Non requis

3.2 Dispositifs d'extinction

Directive 18-15

Nécessité d'équiper les bâtiments

Un extincteur mouillant de 6l minimum à chaque appartement.

La notion d'un extincteur pour 600 m² et 40 m de distance sera, dans tous les cas, respectée.

La position approximative des extincteurs est signalée sur les plans.

L'entretien sera effectué selon les instructions du fabricant.

3.3 Installation Sprinkler

Directive 19-15

Non requis

3.4 Installation de détection incendie

Directive 20-15

Non requis

3.5 Installations d'extraction de fumée et de chaleur

Directive 21-15

Non requis

3.6 Protection contre la foudre

Directive 22-15

Non requis

4. INSTALLATIONS TECHNIQUES

4.1 Installations de transport

Directive 23-15

Sans objet

4.2 Installations thermiques

Directive 24-15

L'installation répondra à la directive AEAI 24-15

5. MESURES ORGANISATIONNELLES

5.1 Prévention des incendies et mesures organisationnelles

Directive 12-15

Devoir d'entretien et de contrôle

Il faut vérifier régulièrement que les équipements de protection incendie sont opérationnels et en assurer l'entretien. Les contrôles et les opérations d'entretien seront consignés.

Changement d'affectation

En de changement d'affectation, transformation, le concept de protection incendie sera adapté sans délai.

Ce projet est classé en degré 1, selon l'assurance qualité en protection incendie.

Tous les travaux nécessaires au maintien de la sécurité incendie, ainsi que la documentation s'y rapportant, doivent être communiqués à chaque étape et en temps utile par les Responsables.

Une documentation complète permettant de comprendre le concept de Protection Incendie du bâtiment et d'en assurer l'entretien, sera remis au propriétaire du bâtiment. Les copies des contrats de maintenance des installations de protection incendie seront jointes à cette documentation ainsi que toutes attestations d'utilisation. Une déclaration de conformité sera établie et remise au Propriétaire et aux Autorités à la fin des travaux. Ceci permettra au Propriétaire de garantir, pendant toute la durée de vie de l'établissement, de la construction à la démolition, une Assurance Qualité efficace.

Responsable Assurance Qualité	Roland Pilloud R.PI CONCEPT Chemin de Civillet 2A 1867 Ollon roland@rpiconcept.ch 079/1367536	Date Ollon Le 30.09.2024
Responsabilité du projet	Planification et suivi	Visa 
Qualification	Chargé de sécurité N° HPI 06514009	

Validation du concept

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre acceptent les informations qui se trouvent dans le présent document et doivent les appliquer dans leur ensemble.

Dans le cas où un des éléments viendrait à changer, R.PI CONCEPT doit être immédiatement avertie afin de déterminer si les modifications apportent, ou non, un changement de concept ou d'assurance qualité.

LE PROPRIETAIRE	L'ARCHITECTE RESPONSABLE DU PROJET
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
LIEU ET DATE :	LIEU ET DATE :
TIMBRE ET SIGNATURE :	TIMBRE ET SIGNATURE :

PLAN N° : 721a - ENQ - 01
 PROPRIETAIRE : FLH IMMOB SA
 ADRESSE : RUELLE DE BELLEVUE 3
1868 COLLOMBEY
 PARCELLE N° : 890
 NATURE DES TRAVAUX : REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET TRAVAUX D'ENTRETIEN
 PLAN : **PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE & PLAN DU 1ER ETAGE**
 ECHELLE : 1:100
 DIMENSIONS : 55 x 44
 MODIFIE LE :

PROPRIETAIRE ARCHITECTE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 06.08.2024 DESS. A.B.

Jean-Pierre Schmid
Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA

Thierry Schmid
Architecte dipl. EPFL, SIA

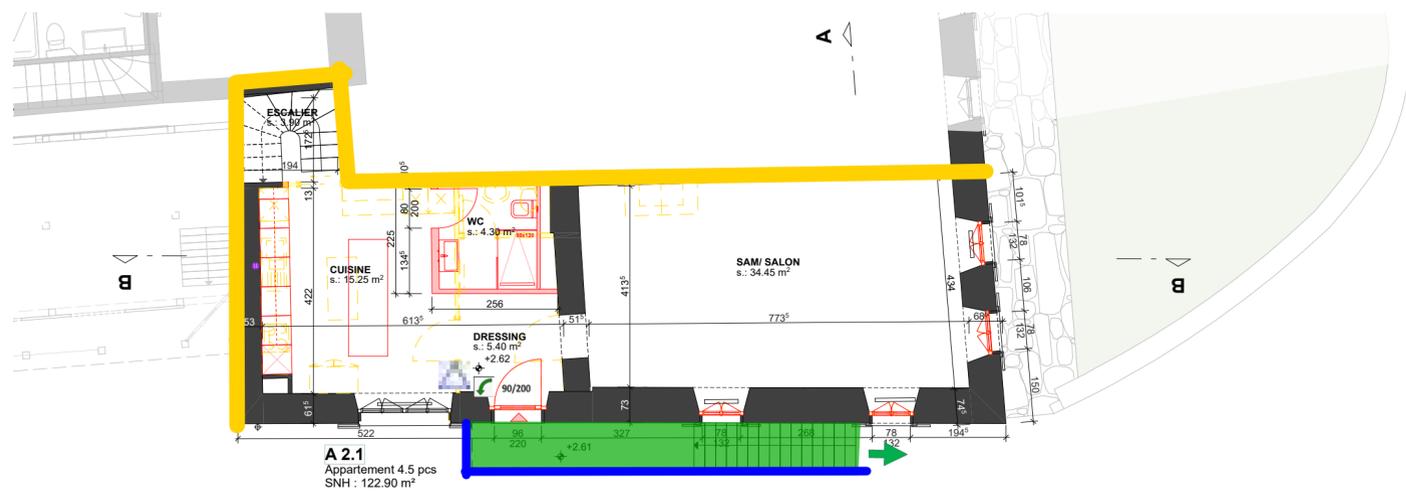
schmid architectes SA Av. Alexandre Vinet 2 CP 511 1815 Clarens-Montreux
 Tél: +41 (0)21 964 26 11 Fax: +41 (0)21 964 85 72 contact@schmid-architectes.ch www.schmid-architectes.ch

- EXISTANT
- NOUVEAU
- A DEMOLIR

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



PLAN DU 1ER ETAGE



<p>Spécialiste en prestations immobilières 17 06604900 info@elfi-concept.ch +41 78 108 71 84</p>	<p>Plan des protections incendie Aménagement d'une colonne existante et rénovation en Colonne 21 incendie Propriété de l'Association Immobilière SA. Bâtiment à l'adresse 1868 Bellevue Col. 21</p>	<p> — RDC — à démolir — Vitrif. BT Vitrif. BT → Vitrif. BT → Vitrif. BT </p>	<p> — Vitrif. BT — à démolir — Vitrif. BT → Vitrif. BT → Vitrif. BT </p>	<p> PLAN ET DOUDES Echelle : 1/100 Date d'émission : Propriétaire : </p>	<p> 1868 Bellevue Col. 21 Bâtiment à l'adresse 1868 Bellevue Col. 21 </p>
	<p> schmid architectes SA Av. Alexandre Vinet 2 CP 511 1815 Clarens-Montreux Tél: +41 (0)21 964 26 11 Fax: +41 (0)21 964 85 72 contact@schmid-architectes.ch www.schmid-architectes.ch </p>	<p> Jean-Pierre Schmid Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA </p>	<p> Thierry Schmid Architecte dipl. EPFL, SIA </p>	<p> Date : 06.08.2024 DESS. A.B. </p>	<p> PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE PLAN DU 1ER ETAGE </p>

PLAN N° : 721a - ENQ - 03

PROPRIETAIRE : **FLH IMMOB SA**

ADRESSE : **RUELLE DE BELLEVUE 3
1868 COLLOMBEY**

PARCELLE N° : 890

NATURE DES TRAVAUX : **REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET
TRAVAUX D'ENTRETIEN**

PLAN : **COUPE A-A & COUPE B-B**

ECHELLE : 1:100

DIMENSIONS : 48 x 36

MODIFIE LE :

PROPRIETAIRE ARCHITECTE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 06.08.2024

DESS. A.B.

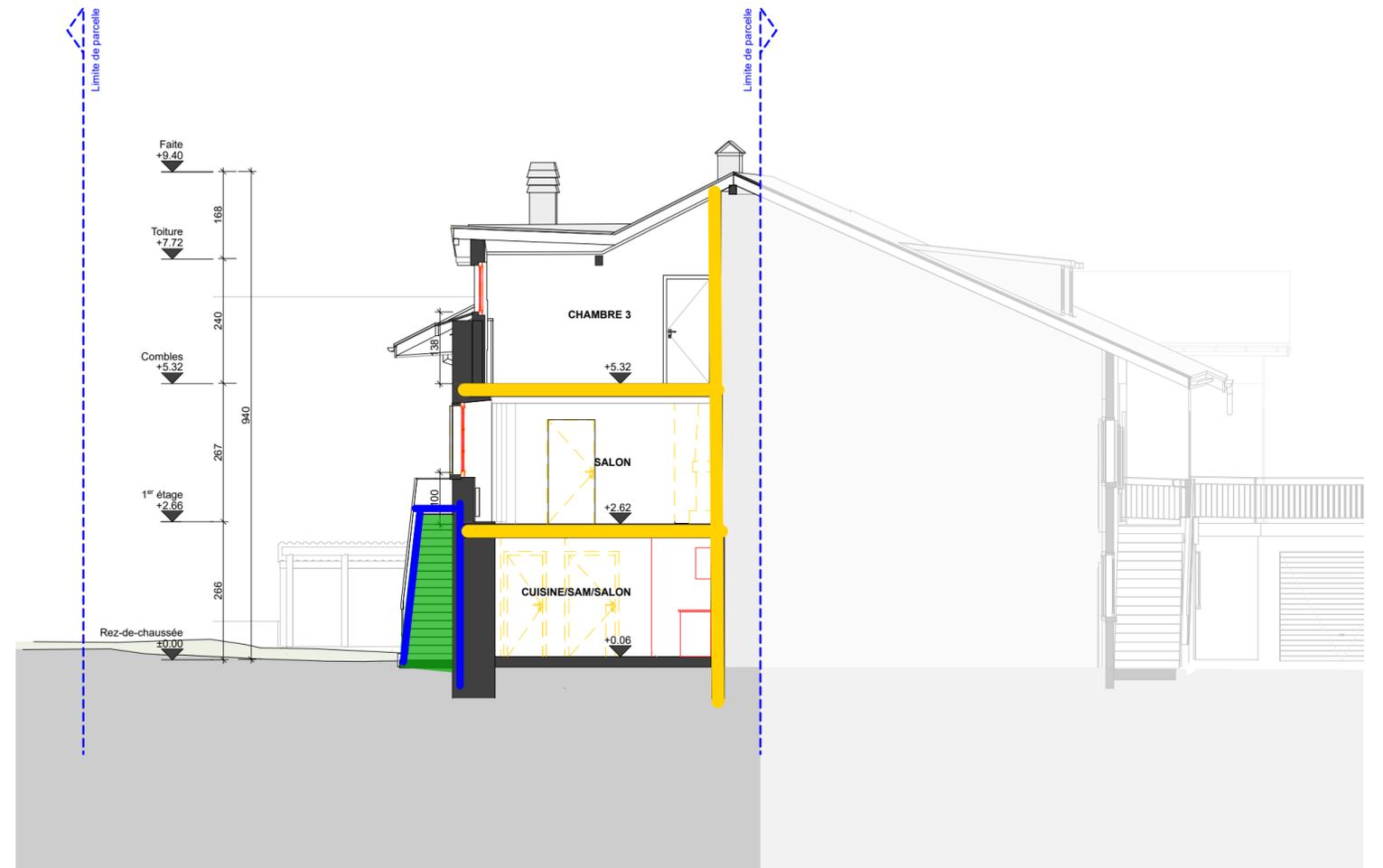
Jean-Pierre Schmid
Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA

Thierry Schmid
Architecte dipl. EPFL, SIA

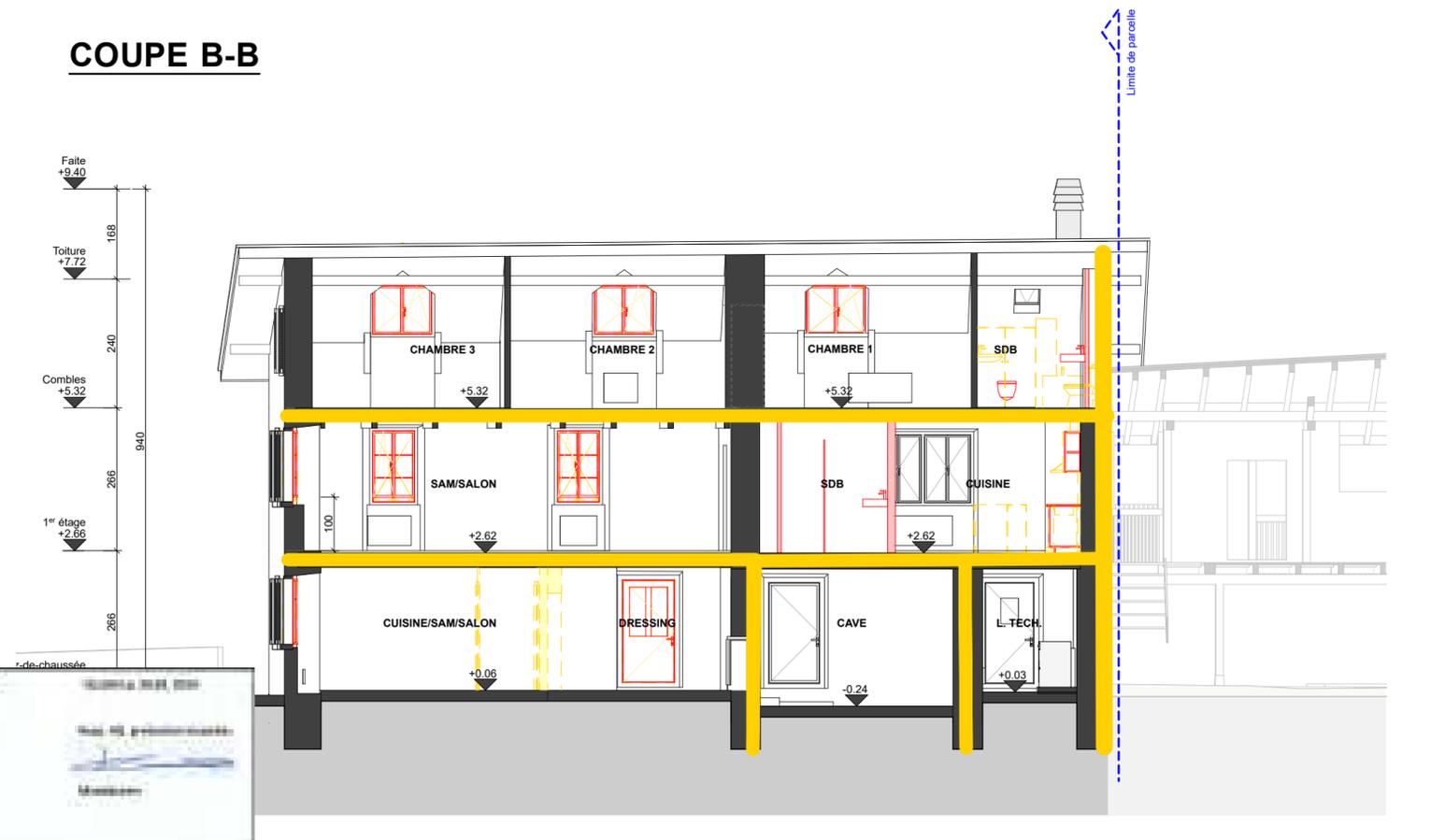
schmid architectes SA · Av. Alexandre Vinet 2 · CP 511 · 1815 Clarens-Montreux
Tél : +41 (0)21 964 26 11 · Fax : +41 (0)21 964 85 72 · contact@schmid-architectes.ch · www.schmid-architectes.ch

■ EXISTANT
■ NOUVEAU
■ A DEMOLIR

COUPE A-A



COUPE B-B



<p>Spécialiste en prestations immobilières Tél: 060049000 reliand@eli-concept.ch +41 79 100 70 80</p>	<p>Fait de matériaux écologiques agencés dans nos locaux selon le respect de l'Etat de l'immobilier Propriété de l'opérateur immobilier immobilier SA.</p> <p>Membre d'Associations Cim A21</p>	<p>■ M2</p> <p>■ M3</p> <p>■ M4</p> <p>■ M5</p> <p>■ M6</p> <p>■ M7</p>	<p>■ M8</p> <p>■ M9</p> <p>■ M10</p> <p>■ M11</p> <p>■ M12</p>	<p>■ M13</p> <p>■ M14</p> <p>■ M15</p> <p>■ M16</p> <p>■ M17</p>	<p>■ M18</p> <p>■ M19</p> <p>■ M20</p> <p>■ M21</p> <p>■ M22</p>	<p>■ M23</p> <p>■ M24</p> <p>■ M25</p> <p>■ M26</p> <p>■ M27</p>	<p>■ M28</p> <p>■ M29</p> <p>■ M30</p> <p>■ M31</p> <p>■ M32</p>
		<p>■ M33</p> <p>■ M34</p> <p>■ M35</p> <p>■ M36</p> <p>■ M37</p>	<p>■ M38</p> <p>■ M39</p> <p>■ M40</p> <p>■ M41</p> <p>■ M42</p>	<p>■ M43</p> <p>■ M44</p> <p>■ M45</p> <p>■ M46</p> <p>■ M47</p>	<p>■ M48</p> <p>■ M49</p> <p>■ M50</p> <p>■ M51</p> <p>■ M52</p>	<p>■ M53</p> <p>■ M54</p> <p>■ M55</p> <p>■ M56</p> <p>■ M57</p>	<p>■ M58</p> <p>■ M59</p> <p>■ M60</p> <p>■ M61</p> <p>■ M62</p>

PLAN N° : 721a - ENQ - 04
 PROPRIETAIRE : FLH IMMOB SA
 ADRESSE : RUELLE DE BELLEVUE 3
1868 COLLOMBEY
 PARCELLE N° : 890
 NATURE DES TRAVAUX : REAMENAGEMENT DU BATIMENT ET TRAVAUX D'ENTRETIEN
 PLAN : **FACADE SUD & FACADE OUEST**
 ECHELLE : 1:100
 DIMENSIONS : 48 x 36
 MODIFIE LE :

PROPRIETAIRE ARCHITECTE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 06.08.2024 DESS. A.B.

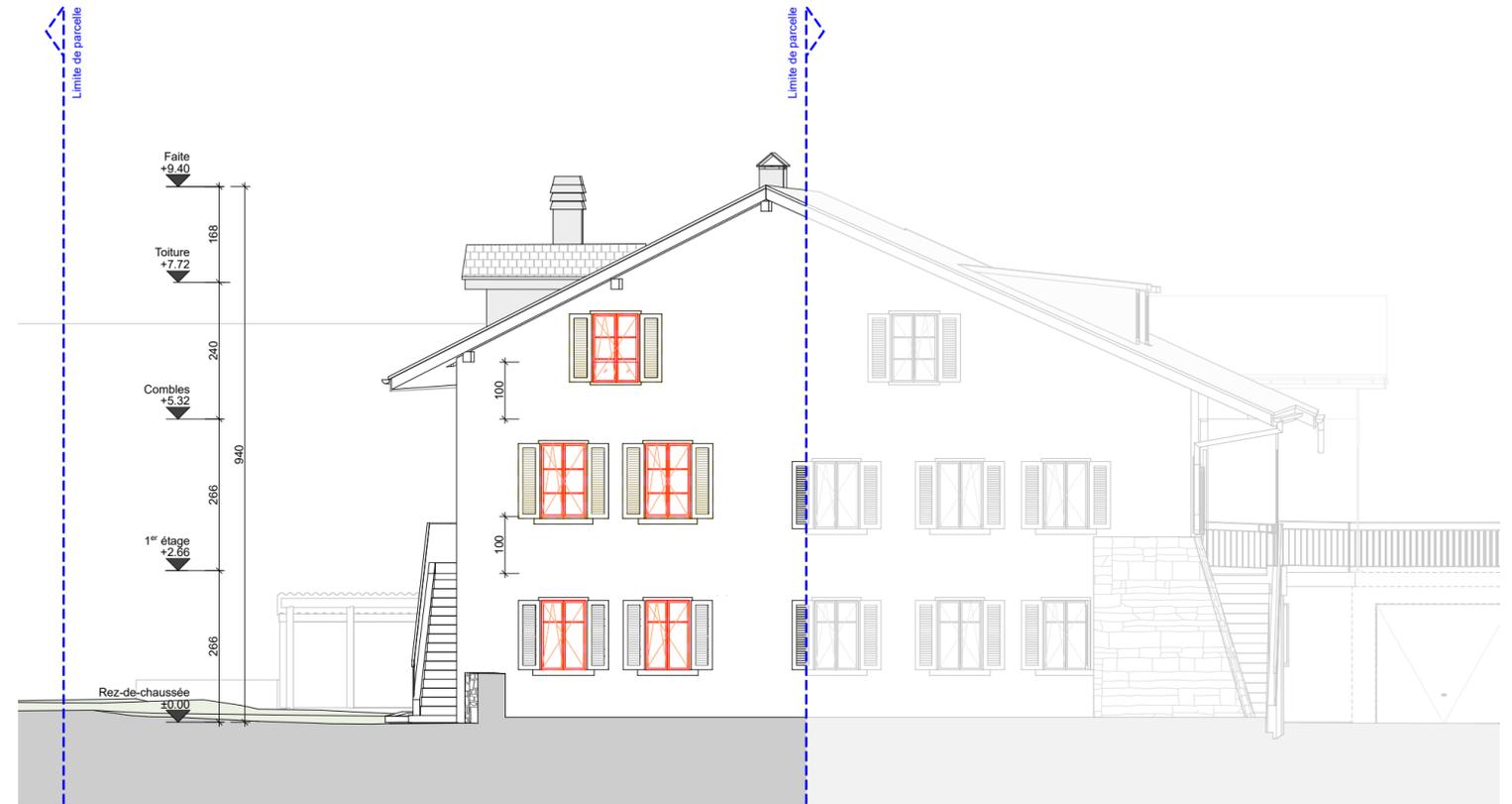
Jean-Pierre Schmid
Architecte dipl. EPFL-ETS, SIA

Thierry Schmid
Architecte dipl. EPFL, SIA

schmid architectes SA Av. Alexandre Vinet 2 CP 511 1815 Clarens-Montreux
 Tél : +41 (0)21 964 26 11 Fax : +41 (0)21 964 85 72 contact@schmid-architectes.ch www.schmid-architectes.ch

■ EXISTANT
 ■ NOUVEAU
 ■ A DEMOLIR

FACADE SUD



FACADE OUEST



<p>E.F.I. CONCEPT Projet de construction</p>	<p>Plan de construction des locaux agréés par le Service de contrôle de l'urbanisme de la Ville de Colloby-le-Château Propriété de l'Association Immobilière de Colloby-le-Château SA.</p>	<p>EXISTANT</p>	<p>NOUVEAU</p>	<p>A DEMOLIR</p>	<p>Structure de la toiture</p>	<p>Structure de la dalle</p>	<p>Structure du mur</p>	<p>Structure de la fenêtre</p>	<p>Structure de la porte</p>	<p>Structure de l'escalier</p>	<p>Structure de la rampe</p>	<p>Structure de la terrasse</p>
		<p>Structure de la toiture</p>	<p>Structure de la dalle</p>	<p>Structure du mur</p>	<p>Structure de la fenêtre</p>	<p>Structure de la porte</p>	<p>Structure de l'escalier</p>	<p>Structure de la rampe</p>	<p>Structure de la terrasse</p>			

Rapport de diagnostic des polluants



Données générales

Coordonnées

ID rapport	24410174_Collombey_Bellevue3	Expert(s)	Francisco Marques
Version	1	Laboratoire(s)	HSE Conseils SA Route des Avouillons 4 1196 Gland
Diagnostic partiel	Non		
Type d'inspection	Avant travaux		
Assainissement	Non		
Date inspection	15.10.2024		
Evaluation avec conditions	Non		
Polluants	Amiante Métaux lourds PCB HAP		

Bâtiment

Objet	Maison
Année de construction du bâtiment	avant 1991
Bien-fond / Parcelle	890
Adresse	Ruelle de Bellevue 3 1868 Collombey

Donneur(s) d'ordre(s)

Donneur d'ordre(s) 1 Schmid Architectes SA
Monsieur
Thierry Schmid
Avenue Alexandre Vinet 2
1815 Clarens

Table des matières

Rapport de la visite	4
Données techniques	5
Situations dangereuses	7
Réserves	8
Légende des fiches	9
Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	10
Autre	26
Liste des matériaux susceptibles de contenir des métaux lourds	27
Remarques générales	29
Annexe 1	30
Plans et localisation des éléments	30
Annexe 2	45
Rapport d'analyse Amiante	45
Annexe 3	49
Grilles d'évaluations des risques	49

Rapport de la visite

Etendue du diagnostic

Ce diagnostic "avant travaux" concerne la maison au complet. D'autres éléments d'utilisation propre aux occupants peuvent contenir des polluants.

Conditions particulières au diagnostic

Si des matériaux devaient être découverts lors de travaux, ils devront faire l'objet de prélèvements complémentaires afin de vérifier l'absence de polluants de construction.

Les locaux étaient inoccupés, pas de travaux en cours dans la maison. Aucune condition observée au moment du diagnostic n'est susceptible d'avoir influencé les résultats.

Conditions générales

Ce rapport a été effectué sur la base du cahier des charges de l'ASCA version 1.5 du 14.02.2022, le module "déchets de chantier" de l'aide à l'exécution relative à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)-

Un diagnostic "avant travaux" permet au donneur d'ordres d'informer les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment des risques liés à la présence de polluants de construction. Ce n'est en aucun cas une soumission pour le chiffrage des travaux d'assainissement.

Données techniques

Amiante

Il a été repéré des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante qui ont été prélevés selon la stratégie d'échantillonnage décrite ci-après.

Les matériaux repérés ne contiennent pas d'amiante.

Certains matériaux repérés contiennent de l'amiante :

- selon les résultats des analyses en laboratoire, voir tableau des MSCA.

Certains matériaux et installations susceptibles de contenir de l'amiante doivent faire l'objet d'investigations et d'analyses ultérieures. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut, voir tableau des MSCA.

Plomb

Le plomb est le seul métal lourd testé dans ce diagnostic.

La présente expertise a permis de déterminer que les peintures localisées dans le bâtiment contiennent des teneurs en plomb inférieures à 0.5 mg/cm².

Les mesures de concentration surfacique de plomb sont réalisées à l'aide d'un XRF Heuresis Pb200i. Ce rapport donne les valeurs de la raie K du plomb.

Type d'appareil utilisé : Viken-Heuresis pb 200i à source isotopique de Co57 SN8718

N° de série de la source : Co57.2082.23

Activité de la source : 185 MBq

Date de fabrication de la source isotopique : 01/11/2023

N° de l'autorisation de l'OFSP : (VS) A-60693-88

PCB

Aucun matériau ou installation susceptible de contenir des PCB n'a été repéré pour la demande en question.

HAP

Aucun matériau ou installation susceptible de contenir des HAP n'a été repéré pour la demande en question.

Stratégie d'échantillonnage et interprétation des résultats des MSP

L'échantillonnage a été effectué selon les recommandations liées à la représentativité de l'échantillonnage à effectuer pour les principaux Matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) de l'ASCA, ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience de l'expert.

Un échantillon de chaque occurrence a été prélevé, l'interprétation des résultats se trouve dans les tableaux des MSP.

L'élimination et le conditionnement des déchets pollués doivent se faire selon les normes fédérales et cantonales en vigueur et conformément l'aide à l'exécution de l'OFEV sur le

diagnostic des polluants de construction. Les informations concernant les filières d'élimination et le conditionnement des matériaux pollués sont données de manières indicatives et selon les connaissances actuelles de la technique. Des spécificités peuvent entraîner des éliminations différentes de celles indiquées. Ce sont les exigences de l'OLED qui priment.

Situations dangereuses

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été relevée.

Réserves

Aucune réserve.

Légende des fiches

Type de matériel	F	Flocage
	C	Calorifugeage
	FP	Faux-plafond
	FA	Faiblement aggloméré
	SOL	Sol
	NFA	Fortement aggloméré
Évaluateur	L	Déterminé par le laboratoire
	E	Déterminé par expert
	D	Déterminé par default
	T	À définir
Localisation sur les plans	Bleu	Élément ne contenant pas d'amiante, métaux lourds, PCB, HAP ou HBCD
	Rouge	Élément contenant de l'amiante
	Jaune	Élément contenant des métaux lourds
	Violet	Élément contenant du PCB
	Bleu clair	Élément contenant du HAP
	Rose	Élément contenant du HBCD
	Vert	Élément assaini
Polluants	PCB	Polychlorobiphényles
	ML	Métaux lourds
	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
	HBCD	Hexabromocyclododécane
Liste des matériaux	Ev	Évaluateur
	D.U.A.	Degré d'urgence d'assainir
	M.A.	Mesure d'assainissement

Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Rez-de-chaussée	Entrée	0001	Colle de carrelage brun	15 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Entrée	0002	Crépi de cheminée	3 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Chambre	0003	Colle de moquette beige à motifs	20 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	WC/Douche	0004	Colle de carrelage bleu	3 m ²	NFA	Oui	a	L	1	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
1	Rez-de-chaussée	WC/Douche	0005	Colle de faïence fleurie	15 m ²	NFA	Oui	a	L	2	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
1	Rez-de-chaussée	Chambre	0006	Mastic de fenêtres blanc	4 Pièce(s)	NFA	Oui	a	L	3	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
1	Rez-de-chaussée	Local technique et chambre	0007	Rien à signaler	Non défini		Non	Négatif	E				Aucun élément susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré
2	1er étage	Entrée et cuisine	0020	Colle de carrelage brun	25 m ²	NFA	Oui	a	L	4	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
2	1er étage	Cuisine	0021	Colle de faïence rouge	5 m ²	NFA	Oui	a	L	5	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	Y compris le plan de travail
2	1er étage	WC	0022	Colle de carrelage ocre	3 m ²	NFA	Oui	a	L	6	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
2	1er étage	WC	0023	Colle de faïence ocre	15 m ²	NFA	Oui	a	L	7	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
2	1er étage	Séjour	0024	Colle de carrelage blanc	40 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
2	1er étage	Séjour	0025	Crépi de cheminée	3 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
2	1er étage	Tout l'étage	0026	Mastic de fenêtres blanc	10 Pièce(s)	NFA	Oui	a	L	8	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
3	2ème étage	Couloir	0040	Revêtement de sol monocouche vert	15 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
3	2ème étage	WC/Salle de bain	0041	Colle de carrelage brun type 2	5 m ²	NFA	Oui	a	L	9	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
3	2ème étage	WC/Salle de bain	0042	Colle de faïence jaune	20 m ²	NFA	Oui	a	L	10	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
3	2ème étage	Chambre 1 et 2	0043	Revêtement de sol monocouche brun	30 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
3	2ème étage	Chambre 3	0044	Colle de moquette beige	12 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
4	Toiture	Toiture	0050	Tuiles en terre cuite	200 m ²	NFA	Non	Négatif	E				Sans risques

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
4	Toiture	Sous-toiture	0051	Etanchéité bitumineuse	Non défini	NFA	Non	a	D	11	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	Inaccessible. Considéré comme contenant de l'amiante par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors des travaux
5	Extérieur	Façade jardin	0060	Crépi extérieur jaune	200 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
5	Extérieur	Façade jardin	0061	Colle de plinthe rose	20 m	NFA	Oui	a	L	12	III	Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"	
5	Extérieur	Façade route	0062	Crépi extérieur jaune	100 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 1: Colle de carrelage bleu

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0004	Quantité approximative	3 m ²
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Laboratoire
Local	WC/Douche	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 2: Colle de faïence fleurie

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0005	Quantité approximative	15 m ²
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Laboratoire
Local	WC/Douche	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 3: Mastic de fenêtres blanc

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0006	Quantité approximative	4 Pièce(s)
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Laboratoire
Local	Chambre	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 4: Colle de carrelage brun

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	0020	Quantité approximative	25 m ²
		Étage	1er étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	Entrée et cuisine	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 5: Colle de faïence rouge

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	0021	Quantité approximative	5 m ²
		Étage	1er étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	Cuisine	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								
Remarque								
Y compris le plan de travail								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 6: Colle de carrelage ocre

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	0022	Quantité approximative	3 m ²
		Étage	1er étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	WC	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 7: Colle de faïence ocre

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	0023	Quantité approximative	15 m ²
		Étage	1er étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	WC	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 8: Mastic de fenêtres blanc

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	2	ID élément	0026	Quantité approximative	10 Pièce(s)
		Étage	1er étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	Tout l'étage	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 9: Colle de carrelage brun type 2

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	3	ID élément	0041	Quantité approximative	5 m ²
		Étage	2ème étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	WC/Salle de bain	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 10: Colle de faïence jaune

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	3	ID élément	0042	Quantité approximative	20 m ²
		Étage	2ème étage	Évaluateur	Laboratoire
Local	WC/Salle de bain	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 11: Etanchéité bitumineuse

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	4	ID élément	0051	Quantité approximative	Non défini
		Étage	Toiture	Évaluateur	Défaut
Local	Sous-toiture	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								
Remarque								
Inaccessible. Considéré comme contenant de l'amiante par défaut. Des investigations supplémentaires sont nécessaires lors des travaux								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 12: Colle de plinthe rose

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	5	ID élément	0061	Quantité approximative	20 m
		Étage	Extérieur	Évaluateur	Laboratoire
Local	Façade jardin	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	2	2	B	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
Assainissement par une entreprise spécialisée en désamiantage et reconnue par la SUVA								
Filière d'élimination et conditionnement								
Décharge type E / Voir tableau "conditionnement"								

Autre

Conditionnement des matériaux contenant de l'amiante selon la filière d'élimination :

Type de matériau	Filière d'élimination	Conditionnement
Éléments en fibrociment en bon état	Décharge type B	Emballage résistant à la déchirure et transparent portant la mention « attention, contient de l'amiante »
Autres matériaux amiantés	Décharge type E	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques à la poussière (fermeture en col de cygne) portant la mention « attention, contient de l'amiante »

Liste des matériaux susceptibles de contenir des métaux lourds

ID	ID plan	Étage	Local	Élément	Substrat	Revêtement	Couleur	État	Quantité	Fiche	Prélevé	Ev	Erreur	Unité(s)	M.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
0100	1	Rez-de-chaussée	Tous les locaux	Mur et plafond	Béton	Peinture	Blanc	État d'usage	Non défini		Non	0.15	0.13	mg/cm ²			#1
0101	2	1er étage	Tous les locaux	Mur et plafond	Béton	Peinture	Blanc	État d'usage	Non défini		Non	0.12	0.11	mg/cm ²			#2

Remarques générales

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant des polluants et sur les installations ou locaux qui font l'objet d'une réserve.

Les matériaux contenant des polluants doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité de ces matériaux.

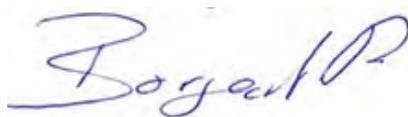
Afin de vous aider à gérer la présence de matériaux contenant des polluants dans vos bâtiments, HSE Conseils SA peut également vous proposer les prestations suivantes :

- Marquage des matériaux contenant des polluants
- Mesure de polluants dans l'air
- Etablissement ou contrôle de plan de retrait ou confinement (PRC) pour les matériaux pollués
- Mètre des éléments contenant des polluants pour la préparation des appels d'offres
- Appels d'offres aux entreprises spécialisées
- Surveillance de chantier, contrôles finaux et mesures libératoires
- Mise à jour des diagnostics

HSE Conseils SA



Diagnostiqueur
Francisco Marques



Visa qualité
Patrick Borgeat



Membre de direction
Florian Golay

Annexe 1

Plans et localisation des éléments

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

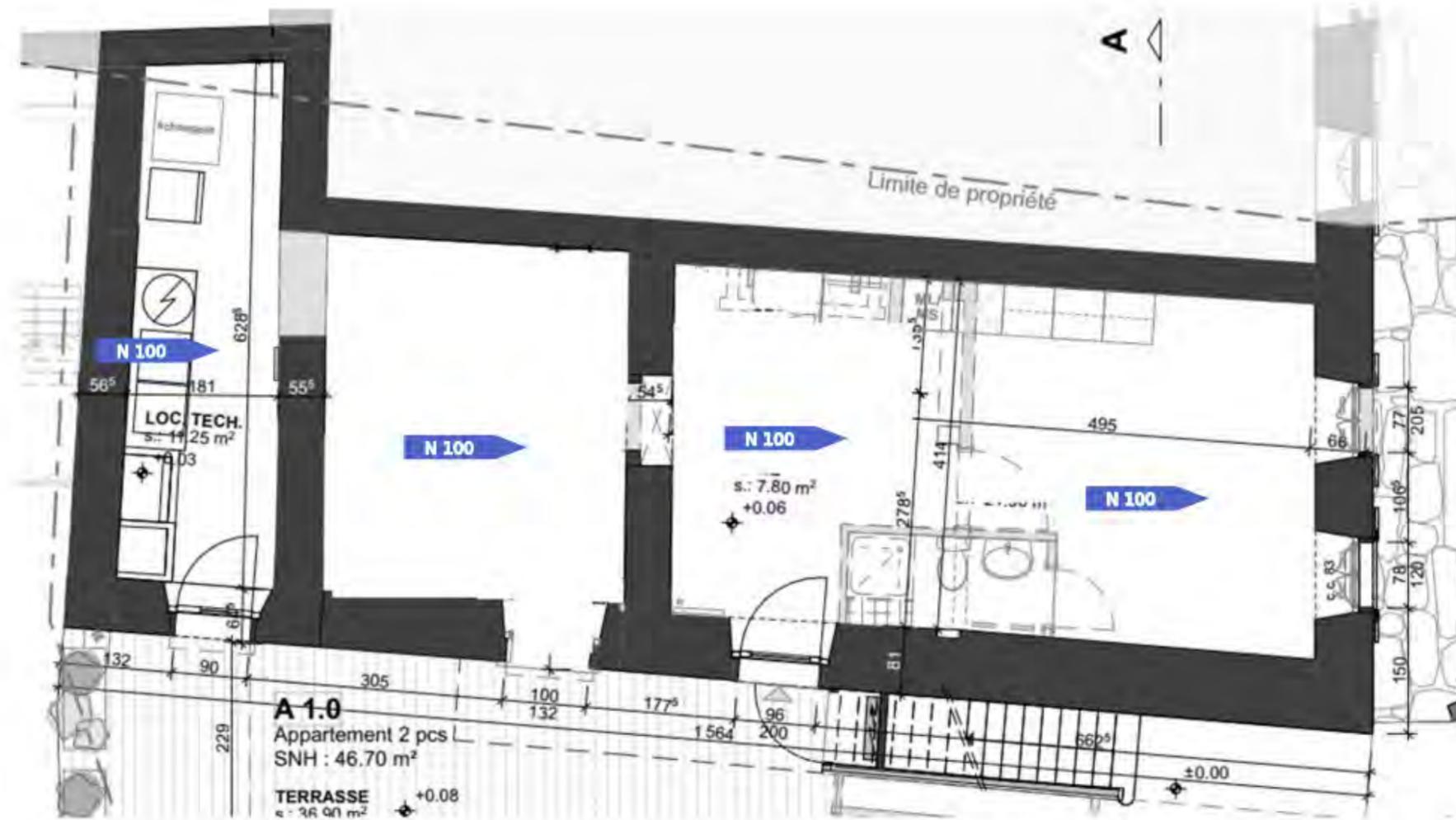
Échantillons

N1	Colle de carrelage brun	NFA
N2	Crépi de cheminée	NFA
N3	Colle de moquette beige à motifs	NFA
A4	Colle de carrelage bleu	NFA
A5	Colle de faïence fleurie	NFA
A6	Mastic de fenêtres blanc	NFA
N7	Rien à signaler	

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Légende

ML..	Contient des métaux lourds
N..	Ne contient pas des métaux lourds
R..	Assaini
N/A..	Présence de métaux lourds à évaluer
R..	Réserve



Métaux lourds

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

Échantillons

N100	Mur et plafond	
------	----------------	--

ID plan	2
Étage	1er étage

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	2
Étage	1er étage

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

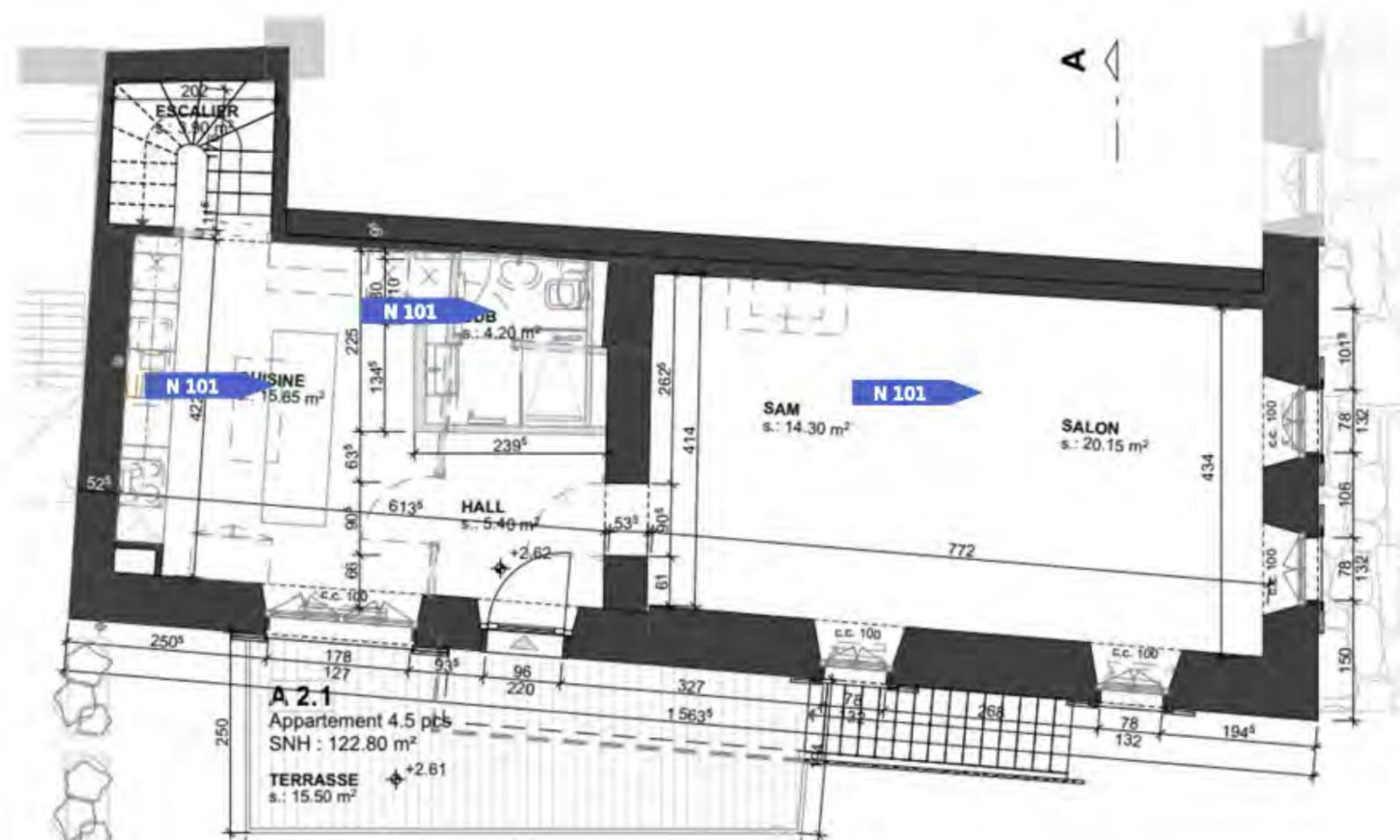
Échantillons

A20	Colle de carrelage brun	NFA
A21	Colle de faïence rouge	NFA
A22	Colle de carrelage ocre	NFA
A23	Colle de faïence ocre	NFA
N24	Colle de carrelage blanc	NFA
N25	Crépi de cheminée	NFA
A26	Mastic de fenêtres blanc	NFA

ID plan	2
Étage	1er étage

Légende

ML..	Contient des métaux lourds
N..	Ne contient pas des métaux lourds
R..	Assaini
N/A..	Présence de métaux lourds à évaluer
R..	Réserve



Métaux lourds

ID plan	2
Étage	1er étage

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

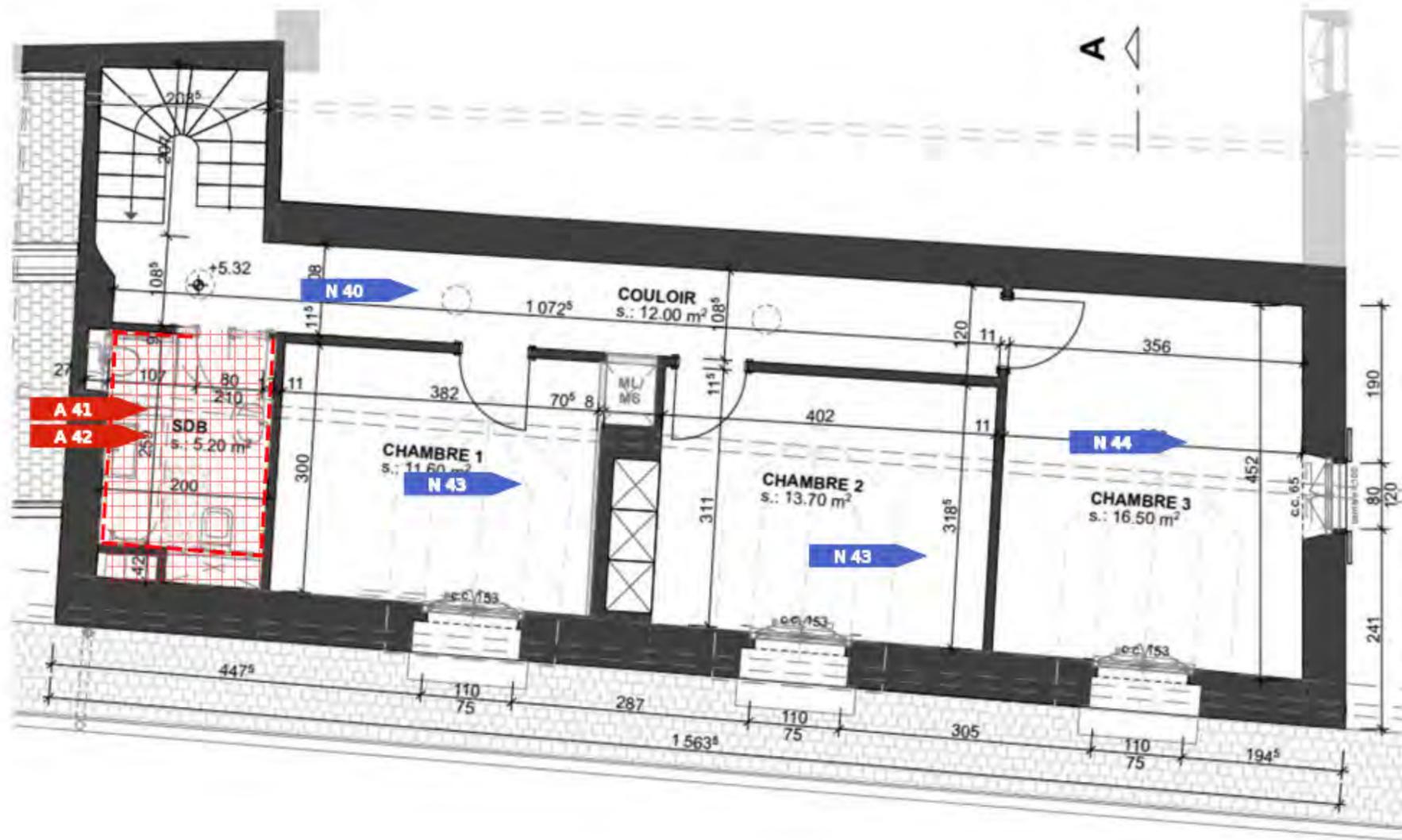
Échantillons

N101	Mur et plafond	
------	----------------	--

ID plan	3
Étage	2ème étage

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	3
Étage	2ème étage

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

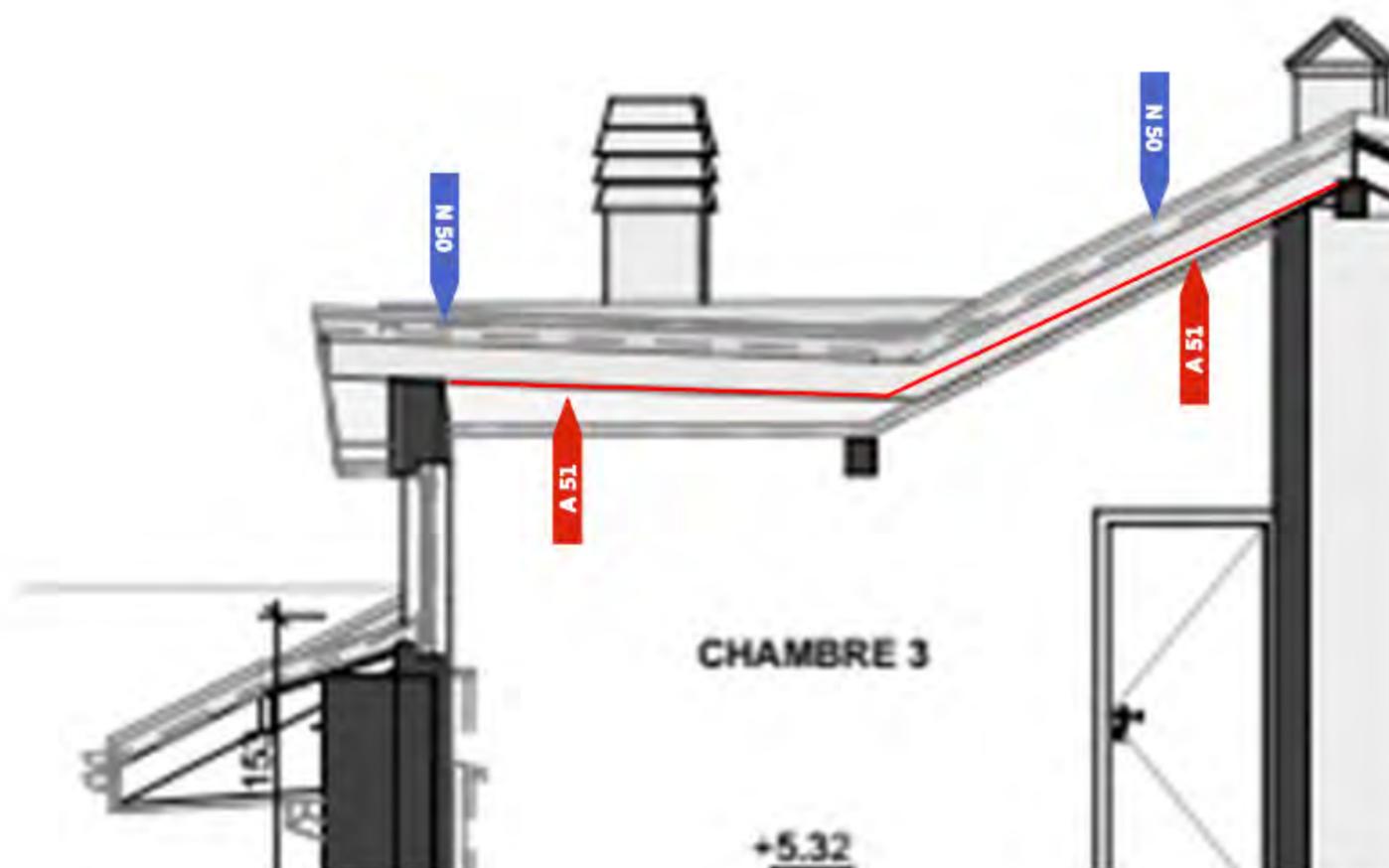
Échantillons

N40	Revêtement de sol monocouche vert	NFA
A41	Colle de carrelage brun type 2	NFA
A42	Colle de faïence jaune	NFA
N43	Revêtement de sol monocouche brun	NFA
N44	Colle de moquette beige	NFA

ID plan	4
Étage	Toiture

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	4
Étage	Toiture

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

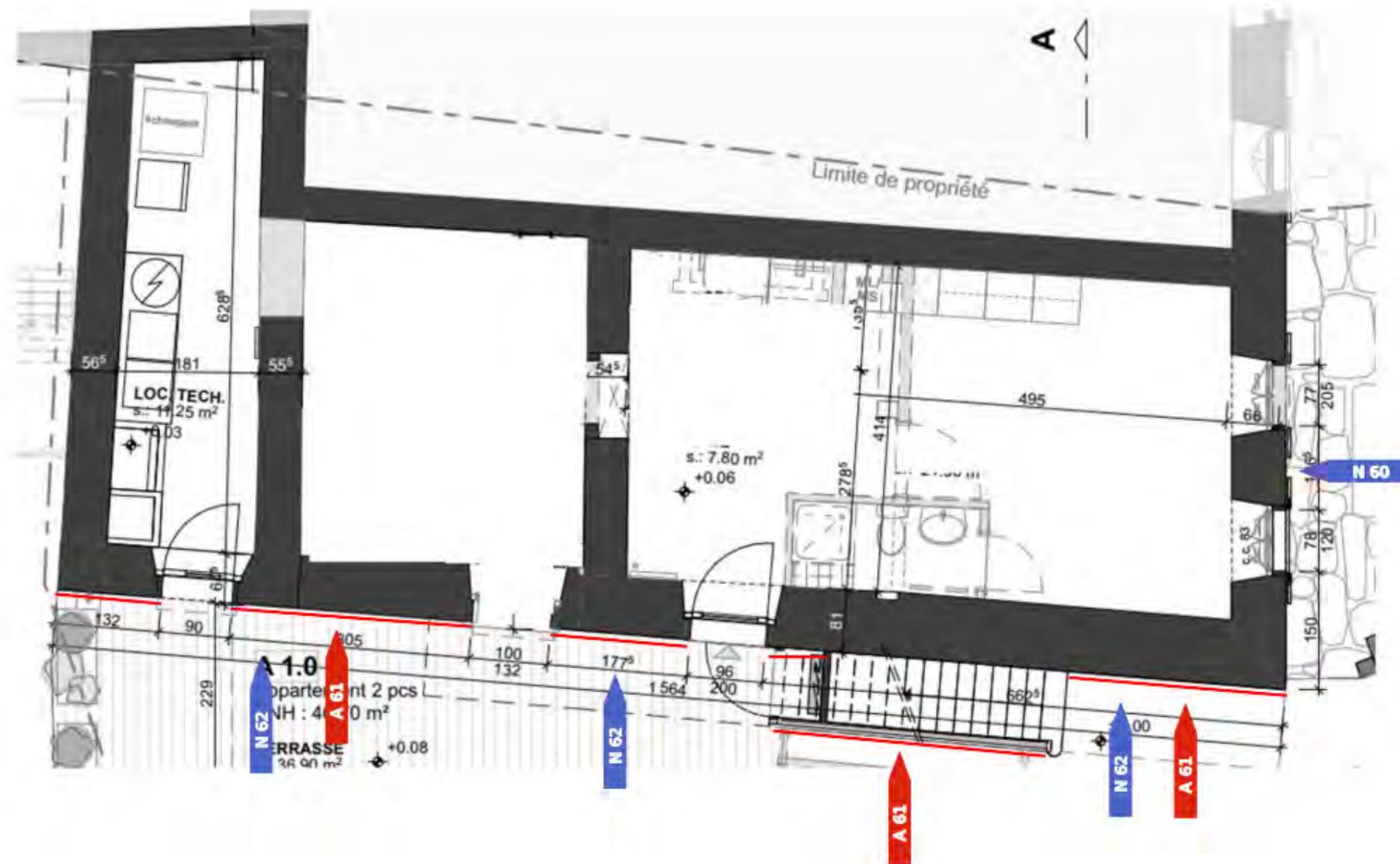
Échantillons

N50	Tuiles en terre cuite	NFA
A51	Etanchéité bitumineuse	NFA

ID plan	5
Étage	Extérieur

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	5
Étage	Extérieur

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

Échantillons

N60	Crépi extérieur jaune	NFA
A61	Colle de plinthe rose	NFA
N62	Crépi extérieur jaune	NFA

Annexe 2

Rapport d'analyse Amiante

Rapport : MAT-PNC-04
Version : 1

Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Références

Client :	HSE Conseils SA Route de l'Aéroport 9 1950 Sion	Date de réception :	16.10.2024
		Date d'analyse :	22.10.2024
		Nombre d'échantillons :	21
Dossier :	24410174_Collombey_Bellevue3		

Résultats

Echantillons	Amiante
1 - Colle de carrelage brun	Non décelé
2 - Crépi de cheminée	Non décelé
3 - Colle de moquette beige à motifs	Non décelé
4 - Colle de carrelage bleu	Chrysotile
5 - Colle de faïence fleurie	Chrysotile
6 - Mastic de fenêtres blanc	Chrysotile
20 - Colle de carrelage blanc	Chrysotile
21 - Colle de faïence rouge	Chrysotile
22 - Colle de carrelage ocre	Chrysotile
23 - Colle de faïence ocre	Chrysotile
24 - Colle de carrelage blanc	Non décelé
25 - Crépi de cheminée	Non décelé
26 - Mastic de fenêtres blanc	Chrysotile

HSE Conseils SA | Route des Avouillons 4 | 1196 Gland | Tél : 0848 323 323
labo.vd@hseconseils.ch | www.hseconseils.ch

1/3

Rapport : MAT-PNC-04
Version : 1

Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Références

Client :	HSE Conseils SA Route de l'Aéroport 9 1950 Sion	Date de réception :	16.10.2024
		Date d'analyse :	22.10.2024
		Nombre d'échantillons :	21
Dossier :	24410174_Collombey_Bellevue3		

Résultats

Echantillons	Amiante
40 - Revêtement de sol monocouche vert	Non décelé
41 - Colle de carrelage brun type 2	Chrysotile
42 - Colle de faïence jaune	Chrysotile
43 - Revêtement de sol monocouche brun	Non décelé
44 - Colle de moquette beige	Non décelé
60 - Crépi extérieur jaune	Non décelé
61 - Colle de plinthe rose	Chrysotile
62 - Crépi extérieur jaune	Non décelé



Rapport : MAT-PNC-04
Version : 1

Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Références

Client :	HSE Conseils SA Route de l'Aéroport 9 1950 Sion	Date de réception :	16.10.2024
		Date d'analyse :	22.10.2024
		Nombre d'échantillons :	21
Dossier :	24410174_Collombey_Bellevue3		

Remarques

La méthode de préparation utilisée est appropriée à des échantillons dont la teneur en amiante est faible et/ou qui présentent une matrice complexe. Les analyses sont effectuées selon la norme ISO 22'262-1 adaptée, par microscopie électronique à balayage. La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et analysés. Les préparations analysées sont archivées pendant 3 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement. Les échantillons ont été prélevés et identifiés par le client. Les modifications apportées aux différentes versions sont disponibles dans l'échange d'email avec le laboratoire.

Information FaCH : Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux qui en contiennent doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau contenant de l'amiante est considéré comme exempt d'amiante.

Gland, le 22.10.2024


Oriane Merienne
Analyste
Cécile Méziat
Responsable laboratoire

Annexe 3

Grilles d'évaluations des risques

Méthode d'évaluation des risques

La méthode SUVA-FACH 2891 a été utilisée dans le cadre de cette expertise afin d'évaluer les risques d'exposition aux fibres d'amiante. Elle comprend trois étapes successives : l'évaluation des matériaux, l'évaluation de l'utilisation des locaux et la détermination du degré d'urgence des mesures à prendre.

1ère étape : Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Cette étape revient à évaluer le risque de libération de fibres d'amiante en tenant compte de l'état du matériau, de son degré d'agglomération et des influences extérieures susceptibles d'accélérer sa détérioration. Le cumul des trois facteurs permet d'obtenir une appréciation allant de 0 à 5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
1c) Influences extérieures	Vitrifié, confiné	-1
	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0
Total = évaluation globale du matériau		_____

2ème étape : Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

La seconde étape intègre deux nouveaux facteurs : le type et la fréquence de l'utilisation du local ainsi que le degré d'accessibilité du matériau amianté. La matrice suivante permet d'obtenir une lettre allant de A à C par la combinaison de ces paramètres.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante			
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
		1	2	3	
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	1	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	2	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	3	B	C	C

3ème étape : Détermination de l'urgence des mesures à prendre

Les résultats des phases précédentes sont rassemblés et combinés dans la troisième étape, de manière à déterminer le degré d'urgence des mesures à prendre.

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Mesures à prendre

Sur la base du degré d'urgence attribué, une série de mesures devront être exécutées. Celles-ci sont répertoriées dans ce dernier tableau.

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement- Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
II Recommander des mesures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux